



Ne vouloir rien fors que toy comprendre: DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LOUISE LABÉ

Author(s): Jean Paul Barbier-Mueller

Source: *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 2015, T. 77, No. 1 (2015), pp. 7-42

Published by: Librairie Droz

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/24329149>

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



Librairie Droz is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*

JSTOR

Ne vouloir rien fors que toy comprendre
DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LOUISE LABÉ

Qu'on nous permette d'abord l'expression d'une passion ancienne et toujours vive: nous avons toujours été admirateur inconditionnel de Louise Labé, pour nous la seule grande poétesse française du XVI^e siècle. Avouons cependant que la parution en 2006 du livre de Mireille Huchon¹ nous a profondément perturbé. Les conclusions auxquelles la critique parvient sont en effet iconoclastes: Louise se serait prostituée; elle n'aurait jamais écrit; les vers qu'on lui prête auraient été composés par un petit groupe d'écrivains réunis autour de Jean de Tournes, lequel aurait rêvé de donner au royaume l'équivalent de ce que l'Italie possédait avec Vittoria Colonna, et plusieurs autres poétesses de renom; les *Escriz de divers Poëtes, à la louenge de Louïze Labé Lionnoïze*, qui occupent la fin des *Euvres*, constitueraient une célébration ironique d'une femme notoirement décriée.

Notre tâche n'est point facile. Bien que cela n'ait jamais frappé l'esprit de quiconque, Mireille Huchon soulève au moins une question fondamentale: comment la puissance poétique de Louise, qu'on admire dans les *Euvres* de 1555, a-t-elle pu ne jamais se manifester avant l'impression dudit recueil, et jamais après? C'est à vrai dire le seul fait troublant car les autres arguments avancés par M. Huchon peuvent être balayés pour la plupart sans trop de difficultés. Elle a en effet fondé l'essentiel de son réquisitoire sur le témoignage du chroniqueur Claude de Rubys, qu'elle pense profondément intègre et dont nous voulons montrer, au contraire, la mauvaise foi haineuse. Cet article se propose d'être tout à la fois une réponse et un plaidoyer en faveur de Louise.

¹ Mireille Huchon, *Louise Labé. Une créature de papier*, Genève, Droz, 2006, 483 p. Cet article sera repris dans le quatrième tome de notre *Dictionnaire des poètes français de la seconde moitié du XVI^e siècle (1549-1615)*, avec la collaboration de Nicolas Ducimetière et la participation de Marine Molins (Travaux d'Humanisme et Renaissance), Genève, fin 2015 – début 2016.

UNE FILLE DE CORDIER, FEMME DE CORDIER

Louise est née à Lyon entre 1516 et 1523 de Pierre Charly, surnommé L'Abbé ou Labé, cordier de son état, et de sa deuxième épouse, Etiennette Roybet, qui lui donna trois garçons (Barthélemy, François et Mathieu) et deux filles (Claudine et Louise)², en même temps qu'elle lui apporta une propriété nommée «La Gela» et plusieurs immeubles dans le quartier correspondant à l'actuelle place Morel³. Charly, qui peinait à écrire son nom⁴, avait eu pour première femme la veuve du cordier Pierre Humbert, dit Labé, et il avait conservé ce surnom, une espèce de «raison commerciale, attachée au négoce des cordes»⁵. Etiennette mourut à son tour vers 1523, et Charly-Labé convola une troisième fois avec Antoinette Taillard, fille d'un maître boucher (profession qui bénéficiait d'une reconnaissance sociale supérieure à celle des cordiers⁶). Deux enfants naquirent de cette troisième union.

Des parents (les Deschamps, alliés de la famille Roybet) auraient fait des dons au couvent de la Déserte. On a supposé que la petite Louise, privée de sa mère très tôt, aurait pu y être placée et y apprendre le latin, voire l'italien, ainsi qu'à jouer du luth. Le poète et érudit Jean de Vauzelles⁷,

² Notice de François Rigolot dans le *Dictionnaire des lettres françaises – Le XVI^e siècle*, Paris, Fayard, Le Livre de Poche, 2001, p. 649 *sqq.* Plusieurs biographies de la Lyonnaise ont été données, certaines accompagnant une réédition des œuvres, d'autres non, quelques-unes sérieuses, d'autres fantaisistes. Nous employons celles qui nous semblent reposer, non sur la réutilisation d'anciens textes, mais sur des recherches et des réflexions appropriées.

³ F. Rigolot, notice biographique de Louise Labé, *op. cit.*, p. 649.

⁴ G. Tricou, *Louise Labé et sa famille*, dans *B.H.R.*, 1944, V, p. 65.

⁵ Voir F. Rigolot, *Signature et signification: les baisers de Louise Labé*, dans *The Romantic Review*, 1984, I, LXXV, p. 16.

⁶ Lors des fêtes ou des entrées royales, la corporation des bouchers défile en costume uniforme derrière sa bannière. Les cordiers sont dans la foule, parmi le menu peuple qui regarde.

⁷ Jean de Vauzelles (v. 1495-v. 1557) est issu d'une famille de notaires lyonnais ayant accédé à la noblesse; il étudie le droit en Italie, et devient prêtre. Curé de Saint-Romain, il fut chevalier de Malte et commandeur de Montrottier en 1527. Ce prieuré relève de l'abbaye de Savigny. Plus tard, probablement pour le récompenser d'avoir fondé en 1531 la première Aumône laïque en faveur des pauvres frappés par la grande peste survenue cette année-là, Jean sera nommé aumônier du roi, qualité purement honorifique, car il ne gagne pas la cour. L'activité littéraire du prieur fut assez importante (il signait de la devise «*D'un vrai zèle*» ou «*DVZ*»). A. Cioranescu (1959, p. 680-681) donne une liste de dix titres, dont nous extrairons la *Police subsidiaire à celle quasi infinie multitude des povres survenuz à Lyon [...] l'an 1531* (Toulouse, 1531), le *Theatre de françoise desolation sur le trespas de [...] Loyse, louable admiration de Savoie* (s.l.n.d. [1531]); les quatrains qu'il composa pour expliquer quarante et une gravures d'Holbein dans *Les simulachres & historiese [sic] face à la mort, autant elegamment pourtraictes que artificiellement imaginees...* (Lyon, 1538); *La Passion de Jesuchrist vivvement describee par le divin engin de Pierre Aretin et nouvellement traduite en françois* (Lyon, 1539); *Trois livres de l'humanité de Jesus-Christ divinement describee & au vif representee par*

apparenté à Maurice Scève par le mariage de son frère Mathieu⁸, était l'aumônier de la Déserte. F. Rigolot⁹ lui attribue le sonnet «*Nature ayant en ses Idées pris*», qui est le neuvième des poèmes des «*Escriz [...] à la louange de Louïze Labé*» à la suite des *Euvres* de celle-ci en 1555. Ce sonnet est signé de la devise «*D'immortel zele*» que Rigolot assigne à Vauzelles. En réalité, la devise de celui-ci était «*D'un vray zele*».

Que devient Louise à sa sortie du couvent ? Fille d'un artisan assez fortuné, elle aurait reçu une éducation excellente... ce qui ne suffit pas à faire un grand poète ! Latiniste, peut-être helléniste, elle n'épousa ni un grand bourgeois, ni un jeune noble séduit par sa culture et sa beauté tant vantées, mais un cordier assez âgé, aisé sans être riche¹⁰ et apparemment peu cultivé, sinon illettré comme Pierre Charly.

LOUISE CHARLY EST-ELLE LOUISE LABÉ ?

Pouvons-nous constater avec Jean Balsamo¹¹ que « Louise Labé n'existe pas avant 1555, avant le recueil qui lui donne son identité, et qu'elle

Pierre Aretin, nouvellement traduictz en françois (Lyon, 1539); *Les sept Pseaulmes de la pénitence de David* (par Pietro Aretino), Lyon, 1541; *La Genese de M. Pierre Aretin, avec la vision de Noé [...]* *Nouvellement traduite de thuscan en françoys* (Lyon, 1542); *La Metamorphose d'Ovide figuree* (attribuée à J. de Vauzelles), Lyon, 1557. Les poésies de Jean et Mathieu de Vauzelles ont été recueillies et publiées par Ludovic de Vauzelles à Lyon en 1877. Jean avait un frère aîné, Mathieu de Vauzelles, époux de Claudine, sœur de Maurice Scève. Echevin de Lyon en 1524, avocat général au parlement de Dombes, il est l'auteur d'un *Traicté des peages* imprimé à Lyon en 1559 (A. Cioranesco, 1959, p. 681). Alfred Cartier (*Les poètes de Louise Labé*, dans *R.H.L.F.*, 1894, I, p. 434 sqq.) était tenté de voir en lui l'auteur d'un sonnet signé «*D'immortel zele*» dans les «*Escriz*» de 1555, généralement donné à son frère, alors que Mireille Huchon penche pour Guillaume de La Tayssonnière (*op. cit.*, 2006, p. 161), reprenant une hypothèse formulée par Prosper Blanchemain, sans expliquer ce choix, sinon par la ressemblance de la devise signant le poème avec celle de La Tayssonnière: «*Rien sans zèle*».

⁸ J. de Vauzelles bénéficie d'une bonne notice revue par Christine de Buzon dans le *Dictionnaire des lettres françaises*, *op. cit.*, p. 1163.

⁹ *Op. cit.*, p. 649.

¹⁰ Avant son mariage, Aymon ou Ennemond Perrin est taxé en fonction d'une estimation de la valeur de son fonds de commerce à 18 livres tournois, et de son bien immobilier à 38 l.t. Contre 100 livres tournois pour le fonds de commerce de Pierre Charly et 168 l.t. pour ses immeubles. En 1544, leurs fortunes respectives sont à peu près équivalentes. Est-ce en raison de l'apport de la dot de Louise, d'un montant inconnu ? (Charly ayant légué 4.800 francs or à sa fille Jeanne, on peut supposer que Louise reçut l'équivalent, pense Tricou, *op. cit.*, p. 83). Quoi qu'il en soit, l'idée du mariage intéressé de Louise avec un «*vieillard*» richissime, confortant l'image d'une «*femme d'argent*» et par conséquent la réputation de courtisane que lui donnent diverses sources, doit être abandonnée. En fait, nous verrons que la dot de Louise équivalait à peu près à la fortune d'Aymon Perrin !

¹¹ Nous tenons à exprimer votre vive reconnaissance au professeur Jean Balsamo, dont les témoignages d'amitié, depuis des années, nous ont apporté mille profits. Dans le cas

n'existe après cette date qu'à travers le recueil, et en relation à lui» ? En 1555, Billon¹² ne mentionne pas Louise Labé, non plus que Jean-Baptiste du Four dans son éloge des Dames lettrées qui connaissent l'italien¹³... J. Balsamo en avait conclu : « En admettant même qu'une Louise Labé ait bien existé, rien ne permet de l'identifier à Louise Charly »¹⁴.

Les recherches entreprises en août 2009 à notre demande par le professeur Jean-Yves Huet dans les archives lyonnaises font bien apparaître à Lyon le nom de Louise Labé, dans le cadre d'une collecte extraordinaire de 1562 « *recette faite par ledit receveur* (François Coulard) à cause des autres deniers levés extraordinaires, à cause des troubles & saisie d'icelle ville par ceux de la nouvelle religion ». Au folio 12, on recense « *De Loise Labbé XXV livres pour la moitié de sa cotisation* »¹⁵. De même, Tricou, dans ses recherches, a trouvé la trace de la vente d'une propriété sise à Parcieux, l'acte ayant été passé chez le notaire Farjon à Trévoux¹⁶. L'acquéreur est... Louise Labé. Mais elle n'est pas désignée comme la fille de Pierre Charly, ni comme la veuve d'Ennemond/Aymon Perrin.

Toutefois, lorsqu'elle dicte son testament, le 28 août 1565, elle ajoute les précisions que réclamait Jean Balsamo. Dans l'acte, la testatrice est : « *Loyse Charly dit*¹⁷ *L'Abbé veuve de Sire Ennemond Perrin* », et lorsque

présent, il a relu cette notice, l'a annotée avec soin, soulevant certaines faiblesses de notre argumentation, et il a insisté pour que toutes les preuves de l'existence de Louise soient regroupées ici. Quand nous citons ses communications personnelles, celles-ci sont toutes, sauf avis contraires, de juin 2012. Par ailleurs, saluons la contribution du professeur Jean Vignes qui nous a aussi accompagné dans l'écriture de cette notice, ainsi que Max Engammare et Marine Molins qui a œuvré à rendre plus cohérents huit ans de réflexions, d'ajouts et de commentaires de tiers.

¹² Nous avouons mal connaître François de Billon. Nous l'avons donc cité d'après les extraits donnés essentiellement par Mireille Huchon, sans consulter le texte original, contrairement aux autres historiens ou poètes nommés par nous.

¹³ J. Balsamo cite l'Épître à Rigal de Saint-Marsal, dans Boccace, *Decameron*, Lyon, G. Rouillé, 1555.

¹⁴ « *Quelques remarques concernant Louise Labé* », Juillet 2009. Communication personnelle.

¹⁵ Nous remercions vivement le professeur J.-Y. Huet d'avoir effectué cette recherche, confirmant les dires de Tricou.

¹⁶ G. Tricou, *op. cit.*, p. 102.

¹⁷ Le fait qu'on dise et écrive « Louise Charly dit Labbé » nous incite à penser qu'elle a hérité ce nom de son père, lui-même devenu Pierre Charly dit L'Abbé » à la suite de la reprise du fonds de commerce de Pierre Humbert dit L'Abbé, premier époux de sa première femme. Que ce soit une sorte de « raison sociale » attachée au fonds de commerce, ou un surnom destiné à fidéliser la clientèle, le patronyme a mué. Dans la haute bourgeoisie française, comme dans des familles modestes du Jura suisse, on trouve des « Baillencourt-dit-Courcol », ou des « Humbert-dit-Droz ». Le patronyme reste masculin pour une Jeanne ou une Françoise Humbert-dit-Droz, comme ce fut le cas dans le testament de Louise.

son compagnon Thomas Fortin après sa mort, demande au notaire une grosse de ce qui lui avait été légué, l'homme de loi s'exécute ainsi : « *Comme ainsi suit que dame Loyse Charlin [sic] dit Labbé [...] ai fait son testament devant le notaire soussigné le 28 avril [sic] 1565, par lequel elle a fait [...] entre autres un legs d'usufruit à Thomas Fortin, marchand florentin demeurant à Lyon* »¹⁸. Ces documents d'état civil établissent donc sans aucun doute possible que Louise Charly et Louise Labé sont une seule et même personne, la première simplifiant son nom après la parution du recueil de 1555 et adoptant les prénom et patronyme sous lesquels De Tournes l'a rendue célèbre.

On peut ajouter que dans les milieux socialement supérieurs à celui des cordiers, elle était connue sous le nom simplifié de Louise Labé. C'est ce que prouve le portrait de Pierre Woeiriot. Si Louise avait été la fruste épouse d'un cordier, n'entretenant aucune relation avec les milieux de lettrés lyonnais, l'artiste n'aurait jamais eu l'occasion de la rencontrer.

On ne sait pas à quelle date exacte cette œuvre a été réalisée. Mais Woeiriot a certainement exécuté ce travail alors qu'il était encore crypto-calviniste, avant son séjour à Genève de 1556 pendant lequel il peignit Calvin. Il existe en effet deux états de cette gravure. Sur le second, la légende « LOISE LABBE LIONNOISE »¹⁹ a été augmentée de cette phrase latine : « *Qui Lugdunensem depictam Laida cernis / Heu fuge : picta licet sauciat hisce oculis* »²⁰, soit « Toi qui vois ici peinte la Laïs lyonnaise, fuis ! Même peinte elle pourrait te blesser les yeux ». On s'est interrogé sur la raison de cette modification qui peut se comprendre de deux manières absolument différentes...

La première interprétation pourrait sembler peu amène pour Louise, Laïs étant une prostituée corinthienne dont on disait qu'elle faisait payer très cher ses caresses, refusait les rustres, s'était donnée sans compensation à Diogène et avait rebuté Démosthène en lui demandant de l'argent. Il serait alors envisageable que Woeiriot, se trouvant vers 1556 à Genève et qui maintenant affichait sa qualité de réformé, ait dénigré par opportunisme l'amoureuse poétesse exécrée par le Réformateur. Nous reviendrons un peu plus loin sur le jugement que porta Calvin sur Louise Labé. Mais on peut comprendre cette phrase latine de manière plus flatteuse. Peu importeraient alors les mœurs de Laïs : elle est si belle que son seul portrait pourrait blesser les yeux.

Jean Balsamo, devant cette alternative, choisit sans hésiter le second terme : même si cette gravure ne permet guère de juger de la perfection des traits de Louise, Woeiriot veut dire que la beauté de Louise aveugle

¹⁸ G. Tricou, *op. cit.*, p. 90.

¹⁹ Gravure conservée à la BnF.

²⁰ Gravure conservée au sein des collections de l'Albertina, à Vienne.

le spectateur²¹. La dangereuse beauté du regard, les yeux brûlants comme deux soleils, qui blessent la vue de l'amant, sont en effet un *topos* du néopétrarquisme.

Le mariage de «*Loyse Charly dit L'Abbé*» avec le «*Sire Ennemond Perrin*» avait-il été arrangé par les parents de la jeune fille? Louise l'accepta-t-elle pour bénéficier d'une liberté convenant à d'ambitieux projets: tenir salon et y recevoir les érudits lyonnais ou de passage? Une seule chose est sûre: le mariage, célébré entre 1542 et 1545, unit donc Louise à Aymon (ou Ennemond) Perrin, son aîné de près de trois décennies. Celui-ci n'était pas tout à fait un cordier (comme l'affirme le bibliographe Antoine du Verdier), mais plutôt un «*marchand de câbles & de cordes*»²².

LOUISE LABÉ, COURTISANE GALANTE OU VÉNALE ?

Dans ses recherches bio-bibliographiques publiées en 1585 sous le titre de *Bibliothèque françoise*, Du Verdier avait fait la part belle à toutes les fables voletant déjà autour de la tombe de la poétesse²³, bien que cet auteur établisse sa notice d'après les *Euvres* de 1555. Parmi les légendes qu'il colportait, il notait qu'elle «*piquoit fort bien un cheval, à raison de quoi les Gentilshommes qui avoient accès à elle, l'appelaient le capitaine Loys*»²⁴. Il tenait à ce que ses intentions soient claires dans son évocation de Louise Labé: «*ce n'est pas pour estre courtisane*» qu'il la mentionnait en son ouvrage, mais pour avoir écrit un «*Débat de Folie & d'Amour*» en prose et quelques pièces en vers: selon lui, trois élégies et vingt-quatre sonnets «*dont y en a un en Italien*»²⁵.

Voilà en tout cas le mot de «*courtisane*» lâché par un homme du XVI^e siècle, non par un contemporain de Louise Labé, mais par un homme

²¹ Communication personnelle de juin 2012.

²² Abbé Goujet, *Bibliothèque françoise*, Paris, Mariette et Guérin, 1748, t. XII, p. 77.

²³ Communication personnelle de Jean Balsamo de juin 2012.

²⁴ Louise (si elle a écrit ses vers fameux!) était elle-même à l'origine de cette légende, faisant d'elle une guerrière, un «*capitaine Loys*». Dans l'*Elegie III*, on lit:

Qui m'ust vu lors en armes fiere aller,
Porter la lance & bois faire voler,
Le devoir faire en l'estour furieux,
Piquer, volter le cheval glorieux,
Pour Bradamante, ou la haute Marphise,
Seur de Roger, il m'ust, possible, prise. (1555. p. 109)

²⁵ Antoine du Verdier, *Bibliothèques de La Croix du Maine et de Du Verdier*, Paris, 1722, M. Lambert, t. IV, p. 630-631. J. Balsamo fait remarquer que Du Verdier a, de toute évidence, établi sa notice d'après l'*Euvre*.

de la génération suivante. La poétesse aurait été une bourgeoise très cultivée et une courtisane à la mode italienne, une « *cortegiana onesta* ». La comparaison est trompeuse : en Italie, une courtisane de haut vol était entretenue, aimée aussi, par un grand seigneur, puis souvent par un autre, et loin d'être déshonorée, elle pouvait prétendre parfois à faire plus tard un beau mariage.

Or, Du Verdier avait autre chose en tête en utilisant le terme courtisane : il pensait à une femme vendant ses charmes... Cette accusation doit être examinée avec beaucoup d'attention, car elle contrarie singulièrement les dires de plusieurs biographes anciens, dont un chroniqueur lyonnais du temps, Guillaume Paradin. Elle contrarie aussi les faits : le mariage de Louise n'avait pas mis une jeune fille dans le lit d'un barbon immensément riche ; ce que Louise avait sans doute acquis, répétons-le, c'était d'être libérée de la tutelle parentale ; sa vie maritale avec un bonhomme accommodant, rassis, lui permettait de fréquenter des humanistes, des poètes. Ces hypothèses sur le sens de ce mariage sont toutes dictées, reconnaissons-le, par l'admiration que nous cultivons pour le recueil de 1555 ! Revenons en au fait : le couple jouissait d'une certaine aisance, achetant par exemple, le 2 avril 1551, une maison confortable avec jardin près de l'actuelle place Bellecour. Dès lors, pourquoi Louise aurait-elle tarifé ses relations galantes ?

Que signifiait ce surnom de « *Belle Cordière* » ? On ne peut exclure que l'appellation « Belle Cordière » ait pu désigner une femme publique en général : Villon, déjà, dans sa « *Ballade de la belle Heaulmiere aux filles de joye*, évoquait « la belle Gantiere », « la gente Saulcissiere », « Blanche la savatiere », etc²⁶. A-t-il été réellement donné à Louise ? Celle-ci était-elle une « courtisane *aimable et non cupide* »²⁷, avant son mariage avec le sieur Perrin ?

En 1547, Philibert de Vienne fait imprimer chez Jean de Tournes son *Philosophe de Court* (contenant quelques vers liminaires de Scève). Il y compare « *la Cordiere de Lyon* » à Laïs de Corinthe : « *Il n'est point malséant à une femme de recevoir, écrit-il, mais il luy siet mal de demander...* ». A ce moment, huit ans avant la parution des *Euvres*, Louise est une inconnue. Est-elle celle qu'il faut découvrir sous ce surnom ? Elle est après tout une femme de cordier parmi d'autres. Son train de vie bourgeois est incompatible avec la vie de prostituée que met en évidence Philibert de Vienne.

²⁶ *Id.*, p. 129-130.

²⁷ M. Huchon, *op. cit.*, p. 126.

Huit ans plus tard, François de Billon, dans son fameux *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe foeminin*, fait de «*la Belle Cordière*» (sans la nommer autrement) une sorte de Cléopâtre dans ses «*safres deduicts*» (plaisirs lascifs). Selon Billon, «*les Hommes premierement en sont cause, comme Autheurs de tous maux en toutes creatures*». Notons au passage que cette «*Cordière*» n'était donc pas, pour cet auteur, un objet de mépris, en dépit de sa galanterie. Chose étrange, Billon, produisant dans son livre édité en 1555 une liste de poètes et poétesses estimables, n'y inclut pas la Lyonnaise. Ne voulait-il pas vanter le talent d'une femme de mœurs légères ? Ou n'avait-il pas encore eu connaissance des *Euvres* parues la même année ? En tout cas, rien n'atteste qu'il désigne la poétesse quand il parle de «*la Belle Cordière*» ! Pas plus que Jean Balsamo²⁸, nous ne croyons à un rapprochement possible entre Louise Labé et la Belle Cordière.

Certains ont pu voir dans «*La chanson nouvelle de la Belle Cordiere*» de 1557 une évocation certaine de Louise Labé. Dans ce chant anonyme, la belle se comporte comme une putain d'assez bas étage, et non plus en courtisane de haut vol : sa maison est un vrai lupanar, où elle accueille des hôtes masculins nombreux. Parmi eux se trouve un Florentin bien vêtu. Que faisait ce gentilhomme dans un bouge ? Au XVI^e siècle, il existait des prostituées aussi jeunes qu'élégantes (celles que nous appelons aujourd'hui des call-girls), et des professionnelles aux manières aguicheuses et vulgaires, arpentant les rues connues pour être leur repaire. Enfin, tout en bas de l'échelle, il y avait les vieilles prostituées flétries vouées aux «*maisons d'abattage*» :

Il y vint un Florentin,
Luy monstre argent à grant somme,
Tout habillé de satin,
Il faisoit le gentilhomme.

Ell'le reçut doucement
Pour avoir de la pecune.
Le but où elle prétend
C'est pour avoir de l'argent²⁹.

Ces paroles de chanson paillardes, ne sauraient viser, pensons-nous, la femme d'Aymon Perrin, bourgeoise raffinée. Ells ont pour cible «*la Belle Cordière*», dont l'existence est attestée avant le mariage de Louise. Quant au «*Florentin fait gentilhomme*», il y a là un trait satirique mettant en scène un imposteur, un coquin qui se fait passer pour noble, un «*élément*

²⁸ Communication personnelle de juin 2012.

²⁹ *Id.*, p. 127-128.

topique de l'anti-italianisme»³⁰ sévissant à Lyon comme à Paris. Ce ne saurait être Thomas Fortin³¹, que Tricou³² croit être entré dans la vie de Louise peu avant le décès de son mari survenu vers 1557 et qui resta son compagnon jusqu'à sa mort : il sera son exécuteur testamentaire et, partiellement, son héritier.

Rien ne s'oppose donc à ce que Louise ait entretenu des relations amoureuses avec des galants de son âge durant les dix années qui précéderent la publication des *Euvres*. L'adultère étant la chose la plus commune du monde, en même temps que la plus appréciée des mauvaises langues, tout ce que nous savons de l'aisance de Perrin et de la fortune de Pierre Charly (source d'une dot appréciable) nous amène à penser que l'on se moquait probablement du cordier, si sa jeune femme le trompait³³. En 1554, Olivier de Magny fait une halte à Lyon, sur la route de Rome, où il sera le secrétaire de l'ambassadeur Jean d'Avanson. Est-il vraiment cet homme follement aimé par Louise, est-il «*son bon signeur D. M.*», comme l'affirme une ode anonyme des «*Escriz*»? Nous sommes en revanche certain que l'ode anonyme met bien en scène Magny³⁴. Partant pour l'Italie avant d'avoir déçu, il devient «*idéal*», Platon-Ficin et Pétrarque ayant toujours le dernier mot.

Mais, si Louise, pourvue d'un mari de près de trente ans son aîné, a pu céder au charme de quelques jeunes hommes attrayants, c'était sans songer un instant à tirer profit de ces liaisons plus ou moins brèves. Que faut-il de plus qu'un mari cocu, pour que les commères s'empressent de qualifier son épouse de gourgandine? La rumeur passant de bouche en bouche, s'enfle au point de transformer Louise en catin qui tarife ses faveurs. Mais la fin de sa vie apporte un démenti cinglant à ces attaques. Débarrassée de son vieux mari, Louise a trouvé l'âme sœur, l'homme cultivé, galant, Thomas Fortin, dont elle fit l'usufruitier de sa maison de Parcieux. Pour une femme vénale, c'eût été le monde à l'envers!

³⁰ Remarque de Jean Balsamo, juin 2012.

³¹ Thomas Fortin, fils de Cherubinus de Fortini, était né à Florence le 22 septembre 1512 (G. Tricou, *op. cit.*, p. 94). Le 10 mars 1557, Luxembourg de Gabiano, imprimeur-libraire, lui loue une maison et jardin. Néanmoins, «un Thomas Fortin figure de 1549 à 1556 sur les registres lyonnais d'entrées de vin» (Tricou, *op. cit.*, p. 95, n. 2). On peut tout à fait imaginer (nous n'en sommes pas à une supposition près!) que Thomas devint l'amant de Louise avant la disparition de son mari.

³² *Op. cit.*, p. 94.

³³ C'est en tout cas une façon d'interpréter la fameuse ode «*A Sire Aymon*» de Magny imprimée en 1559 dans ses *Odes*. A moins d'une coïncidence extraordinaire, elle a pour destinataire le défunt Aymon Perrin, mari de Louise, désigné comme cocu.

³⁴ En effet la dernière strophe affirme que «*Le Tems [...] / Chantera d'une belle voix / D'Avanson ta gloire eternelle*». Or Magny était, dans la Ville sainte, au service de l'ambassadeur d'Avanson.

LOUISE A-T-ELLE TENU SALON ?

L'existence d'un «salon littéraire» est évoquée dans nombre de biographies de Louise Labé. Ce salon aurait été si connu que les poètes de passage à Lyon, Du Bellay, Magny, par exemple, s'y seraient retrouvés tout naturellement. En réalité, aucun contemporain n'a jamais fait la moindre allusion à ce salon, ni au rôle que Louise y eût tenu comme hôtesse ou animatrice de débats intellectuels. Le remous produit par la confrontation avec une telle maîtresse de maison se serait vite répandu au loin. L'on aurait copié et recopié les merveilleux poèmes composés par Louise. Les humanistes ou les jeunes lettrés partant pour leur *peregrinatio* italienne se seraient tous fait un devoir d'aller s'incliner à Lyon devant cette grande figure. Et Mâcon, Paris, Caen, Rouen, Leyde, Heidelberg, Milan, Florence, Venise, eussent bruisé d'admiration !

A la même époque, dans la capitale, c'est-à-dire vers 1555, un gentilhomme fort cultivé nommé Jean de Morel était assez heureux pour avoir épousé une femme de grand savoir nommée Antoinette de Loynes. Sans apparat (c'est-à-dire sans les ronds de jambe que l'on verra chez la maréchale de Retz un quart de siècle plus tard), le couple accueillait, dans sa demeure de la rue Pavée, hellénistes, latinistes, poètes français et étrangers les célébrant de mille façons, sans qu'eux-mêmes aient produit autre chose que quelques quatrains dans un tombeau, ou une pièce encomiastique à l'occasion. De leur «salon» et de son érudite assistance, il existe quantité de traces en France, dans les Flandres ou en Rhénanie. Paul Schede dit Melissus, par exemple, se répand en compliments sur le couple Morel et sur ses brillants enfants, qui bénéficiaient de l'enseignement d'un précepteur fort jeune et déjà célèbre, Charles Utenhove, lequel ne fut pas ingrat.

Du Bellay a dédié des vers magnifiques à Morel ; il a vanté son épouse, sa brillante fille aînée. S'il eût trouvé à Lyon, lorsqu'il s'y arrêta sur le chemin de Rome, une maison, une hôtesse aussi douée en poésie que les sonnets des *Euvres* nous permettent de le constater, ne doutons pas que lors des longues années d'exil dans la Ville sainte, quand il dédiait ses propres sonnets à des dizaines d'amis, parfois de parfaits inconnus, il en aurait donné à Louise, en remerciement des heures charmantes passées dans la demeure de la rue de la Belle Cordière³⁵. Par ailleurs, si elle avait tenu ne

³⁵ Voici ce qu'écrit Georges Tricou sur la maison d'Aymon ou Ennemond Perrin, suite à l'examen minutieux du grand plan scénographique de Lyon, dit de 1550, mais commencé en réalité vers 1545 et terminé en 1553 : «Ce plan donne très exactement la petite ruelle ou cul de sac tendant de la rue Confort à Belle cour où était la maison de Perrin, et l'appelle rue de la Belle Cordière (en 1542, les Jacobins l'appelaient encore

serait-ce qu'un embryon de « salon littéraire », Billon, déjà cité pour son *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe foeminin*, n'eût pu ignorer qu'elle rimait.

Nous doutons donc fort que Louise ait joué du luth au sein d'un cénacle d'admirateurs de talent, qu'elle ait tenu salon en un mot. Mais il n'est pas exclu qu'elle ait ajouté le fruit de ses lectures aux connaissances reçues dans un couvent où quelque savant ecclésiastique l'aurait distinguée parmi les pensionnaires comme dotée d'une intelligence très vive et, plus tard, qu'elle ait rencontré l'un des lettrés du cercle de De Tournes, entrant finalement en contact avec lui.

À L'EXCEPTION DES *EUVRES*, UN SILENCE DIFFICILE À EXPLIQUER

Avant la parution des *Euvres* de Louise Labé, aucun auteur ne lui a jamais réclamé un sonnet, un quatrain, ni même un modeste distique pour honorer les pages liminaires de sa publication. Ceux qui vont chanter ses louanges (tout au moins ceux que l'on a pu identifier, parmi eux !) dans les *Escriz* placés à la suite de ses poésies, paraissent l'ignorer, avant et après 1555. Sauf Peletier, dont nous parlerons plus loin. Elle-même n'a rien donné à l'imprimeur. Elle a environ trente-cinq ans, et n'a pas commis un épithalame, une épitaphe (par exemple sur la mort d'Antoine du Moulin, survenue en 1551, très proche de De Tournes qui va éditer son propre recueil). Bref ! Elle ne laisse aucune trace... Quand, en 1557, mourut Clémence de Bourges, à qui elle a dédié son unique ouvrage, elle resta silencieuse. De 1555, date de la parution de ses *Euvres*, à 1566 où elle meurt, non seulement elle n'apparaît nulle part dans le paysage littéraire lyonnais, mais elle n'écrit rien, et surtout ne reçoit aucun hommage, rimé ou non... C'est un cas unique dans l'histoire des lettres françaises : c'est un « météore », dit Jean Balsamo³⁶.

On recense une multitude de rimailleurs ayant éparpillé des vers de circonstance un peu partout, sans avoir le souffle nécessaire pour réaliser

« ruelle de Belle cour »). Or les caractères de la légende sont contemporains du plan. En 1562, les registres consulaires la nomment aussi « rue de la Cordière ». Plus loin, Tricou ajoute que la maison et le fonds de commerce d'Aymon Perrin avaient été repris par lui, alors majeur, en 1515, lors du décès de Gilles Perrin, son père. Enfin, Tricou note que le 2 avril 1551, « Ennemond Perrin en acheta une autre [maison], avec jardins adjacents, dont il passa reconnaissance tant pour lui que pour Louise Charly, sa femme ». Tricou suppose que cet achat fut effectué grâce à la dot de Louise (G. Tricou, dans *B.H.R.*, 1944, V, p. 83 et 84).

³⁶ Communication personnelle du 21 octobre 2012.

un volume entier, ou au contraire, des poètes disparus sans avoir publié le manuscrit de leur grand œuvre, sur lequel ils s'étaient longuement penchés, qu'un ami ou un savant moderne finit par mettre au jour et éditer. La «poétesse» solitaire n'écrit à personne. Personne ne lui écrit. Mais un recueil poétique a été publié³⁷. Les sonnets (à défaut du contenu intégral) ont une homogénéité troublante. La page de titre porte le nom de Louise Labé, le privilège royal lui ayant au surplus été personnellement adressé, et non à l'imprimeur Jean de Tournes.

UNE FIN DE VIE PAISIBLE

Après septembre 1557, Aymon Perrin disparaît. Il aurait participé à l'achat de la terre de Parcieux³⁸, dont sa veuve fit sa résidence d'été et peut-être par la suite son domicile permanent. On peut présumer qu'elle a effectué des travaux d'embellissement dans cette demeure et aménagé un jardin appelant la promenade. Louise est la seule héritière d'Aymon, à qui elle n'a pas donné d'enfants. Elle achève, nous l'avons déjà évoqué, sa vie amoureuse avec un banquier florentin installé à Lyon, Tommaso Fortini, dit Thomas Fortin. On sait que Fortin effectua des placements financiers pour elle et séjourna souvent à Parcieux aux côtés de son amie. Selon Jean Balsamo, Fortin n'appartient pas à une famille illustre de sa ville natale. Dans les centaines de dédicaces qu'il a enregistrées, préparant la publication du catalogue du fonds de la Fondation Barbier-Mueller de l'Université de Genève, il n'a trouvé qu'une fois un Giovanni Fortini, chez un petit poète³⁹.

Ayant rédigé son testament le 28 avril 1565, Louise Labé meurt avant le 15 février 1566, léguant toute sa fortune aux enfants de son frère François et ne réservant à son compagnon que l'usufruit de sa propriété campagnarde. Selon son vœu, on l'enterra d'ailleurs dans son jardin. Tout ceci est d'une sagesse bourgeoise, au point de décevoir les amoureux modernes de Louise... Comme nous sommes loin de la séductrice au salon bruisant de poètes de la maison de Lyon! Comme nous sommes loin du «*capitaine Loys*»!

³⁷ Notons en passant que c'est également le cas de Marie de Romieu, dont les vers sont publiés par son frère Jacques, sans qu'elle apparaisse jamais dans un autre contexte.

³⁸ Les actes consultés par G. Tricou, ont aujourd'hui disparu des Archives de l'Ain, avons-nous découvert.

³⁹ *De Dante à Chiabrera*, Genève, Droz, 1996, t. I, n° 165, p. 338. Thomas Fortin est inconnu de Picot, ajoute J. Balsamo.

LOUISE LABÉ VUE PAR LES CALVINISTES

A Lyon, jusqu'à la publication des *Euvres* en 1555, rien ne paraît donc désigner avec sûreté Louise Labé comme étant la «*Belle Cordière*». Pourtant une singulière affaire, survenue à Genève au mois de juillet 1552, semble la mettre en cause sous cette appellation. La nommée Antonia Rosset, fille d'une tante maternelle de Louise Labé⁴⁰, Marguerite Roybet⁴¹, épouse du chirurgien-barbier Antoine Rosset, passa en jugement pour une accusation d'empoisonnement sur la personne de son mari, un certain Jean Yvard, Lyonnais de confession réformée, réfugié dans la cité de Calvin. Des témoins affirmaient que l'accusée «*fréquente sa cuisine [sic] la Belle Cordiere*» et qu'elle s'est «*adonée à paillardise*» en sa compagnie. Cette fois, en raison du lien de parenté de Louise avec l'accusée, le rapprochement devient possible entre cette «*belle Cordière*» et la poétesse.

En revanche, on peut penser que dans la Rome protestante, toute femme de cordier lyonnais ne pouvait être qualifiée autrement que comme «*Belle Cordière*», et méritait d'être soupçonnée d'être luxurieuse, puisque catholique, donc ouaille de l'abominable Gabriel de Saconay⁴², bête noire des pasteurs genevois.

L'incident fortuit fut en effet employé par Calvin comme une preuve accablante de dépravation contre Saconay, un de ses pires adversaires catholiques⁴³. Dans un pamphlet datant de 1561⁴⁴, ce chanoine et chantre de la cathédrale Saint-Jean de Lyon était présenté par le Réformateur comme un paillard, habitué de divertissements sacrilèges auxquels

⁴⁰ G. Tricou, *op. cit.*, 1944, p. 86.

⁴¹ Vers 1570, celle-ci hérita en partie de la propriété dite «*La Gela*», appartenant à Pierre Charly.

⁴² Celui-ci, chanoine-comte de Lyon, descendait d'une des plus anciennes familles genevoises de noblesse féodale, toutes éteintes aujourd'hui, et remplacées par un patriciat issu des familles ayant exercé la fonction de syndic aux XVI^e et XVII^e siècles. Les terres des Saconay (aujourd'hui les communes de Grand et Petit-Saconnex) ont été partiellement rachetées par les fils de Guillaume Budé, qui ajoutèrent à leur nom une particule (leur noblesse remontait au XV^e siècle). Les Budé s'éteignirent au XX^e siècle, la dernière du nom ayant épousé à Genève le prince André Kourakine, exilé russe.

⁴³ L'inimitié entre Calvin et Saconay avait plusieurs causes. D'une part, le chanoine était le descendant d'une famille féodale genevoise, restée fidèle au duc de Savoie et à l'Eglise romaine. De l'autre, le Lyonnais avait persiflé et mis en lumière la mauvaise foi insigne du grand Réformateur, en faisant très justement remarquer qu'il demandait la liberté de culte en France pour les réformés tout en interdisant de dire la messe à Genève : injure d'autant plus cuisante qu'elle reflétait une vérité indéniable. Voir notre *La Parole et les Armes*, Paris, Hazan, 2006, p. 43.

⁴⁴ *Gratulatio ad venerabilem presbyterum, dominum Gabrielem de Saconay, Praecentorem Ecclesiae Lugdunensis*, Genève, Conrad Badius, 1561.

participaient des femmes déguisées en hommes et où l'on voyait, en particulier, cette «*plebeia meretrix*», cette vulgaire courtisane nommée la Belle Cordière «*partim ab officio mariti*» («à cause du métier de son mari»). Cette mention du «*déguisement en homme*», pratiqué par les courtisanes, nous renvoie à certaines légendes sur la poétesse, nées de la dernière pièce des *Escriz*, longue et importante ode attribuée en général au Poitevin Guillaume Aubert, avocat au parlement de Paris⁴⁵. Repris dans les ouvrages les plus récents⁴⁶, le principal de ces mythes évoque des combats à Perpignan ou des tournois organisés en présence du Dauphin en 1542 :

Louïze ainsi furieuse
 En laissant les habiz mols
 Des femmes, & envieuse
 De bruit, par les Espagnols,
 Souvent courut, en grand' noise,
 Et meint assaut leur donna,
 Quand la jeunesse Française
 Parpignan environna⁴⁷.

En fait les déclarations des témoins au procès genevois d'Antonia Rosset ne nous semblent pas déterminantes. La fréquentation d'une cousine lyonnaise catholique, vivant dans une certaine aisance et surtout assez librement, devait suffire, chez les rigides réformés, à faire condamner les mœurs de la «*délinquante*», à supposer qu'il s'agisse bien de Louise et non d'une autre cousine d'Antonia, femme de cordier elle aussi⁴⁸ ? Le terme «*Belle Cordière*» était connu : on l'appliqua à la cousine d'Antonia, son mari, par chance, exerçant cette profession. L'invective de l'intransigent Calvin nous paraît pouvoir être négligée. Pour lui, le seul fait d'être coquette et de choisir avec soin une robe de soie était un péché terrible. Les jeux récréatifs étaient interdits à Genève. Aux yeux du

⁴⁵ Cette attribution à Aubert s'appuie sur une mention au Clin (Clain) et à ses poètes. Il n'existe toutefois pas de preuves d'un séjour d'Aubert à Lyon, mais Baïf non plus ne s'y rendit pas : à l'un et à l'autre on avait écrit pour demander une contribution. La pièce contient nombre d'éléments biographiques assez douteux, comme l'histoire du frère apprenant le maniement des armes à la jeune fille. Il se termine par un long discours de Vénus, prétendue mère de la dédicataire, à sa fille. C'est un mauvais poème, quel qu'en soit l'auteur.

⁴⁶ F. Rigolot, *op. cit.*, p. 650 («[elle] prendra part à des tournois comme celui de Perpignan en 1542»).

⁴⁷ Louise Labé, *Euvres* [...], *Escriz de divers poètes, à la louenge de Louïze Labé Lyonnoïze*, Lyon, Jean de Tournes, 1555, p. 155. Historiquement, ce récit n'a aucun fondement. S'il fut question d'une expédition contre l'Espagne, celle-ci n'eut pas lieu. Perpignan ne fut pas assiégée, et aucune joute ne fut organisée, le Dauphin n'ayant pas de raison d'être présent.

⁴⁸ Ce n'est pas impossible. Le chirurgien-barbier Antoine Rosset, père d'Antonia, était... fils de cordier !

Réformateur, une femme écrivant des vers amoureux et se laissant faire un brin de cour par de brillants poètes, ne pouvait être qu'une gourgardine, une créature satanique. Nous avons vu que la notion de « dame galante et non vénale » était bien connue en Italie, donc à Lyon, porte de la péninsule. Pas à Genève. Pour Calvin, le mal commençait avec l'abandon de la modestie soumise, avec les jeux de carte, le chant et la guitare, le port d'un vêtement de couleur, la présence de plus d'un miroir dans le logement familial... La liste des interdictions faites au nom des lois somptuaires est sans fin.

Les éléments genevois du dossier (procès de 1552 et pamphlet de 1561) nous semblent insuffisants à établir de manière indéniable l'identité de la « Belle Cordière ». Mireille Huchon affirme : « c'est en 1584 que Louise Labé est assimilée à la Belle Cordière »⁴⁹, en s'appuyant sur un passage la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine, parue cette année-là. Nous ne saurions considérer cette identification comme un élément susceptible d'étayer solidement la thèse développée dans *Louise Labé. Une créature de papier*. En réalité, le bibliographe manceau, comme son concurrent Du Verdier, avait sans doute eu connaissance de l'opuscule calviniste et des autres rumeurs courant déjà contre la « Belle Cordière ».

PARADIN ET RUBYS : CONTROVERSE AUTOUR DES DEUX CHRONIQUEURS CONTEMPORAINS DE LOUISE

Il existe deux témoignages de chroniqueurs lyonnais contemporains, diamétralement opposés sur Louise Labé : l'un fut donné par Guillaume Paradin, le second par son rival Claude de Rubys. Mireille Huchon a une parfaite connaissance de ces deux textes, mais elle privilégie les renseignements fournis par Rubys. Nous entrons maintenant dans le vif du débat ouvert par M. Huchon et nous allons nous efforcer d'évaluer la recevabilité des éléments principaux qu'elle avance pour nourrir son hypothèse selon laquelle Louise Labé ne serait qu'une supercherie littéraire, une invention des poètes de l'entourage de Jean de Tournes, c'est-à-dire « une créature de papier ».

En 1573 (soit sept ans après la mort de Louise Labé), dans ses *Memoires de l'histoire de Lyon*, Guillaume Paradin avait laissé une

⁴⁹ M. Huchon, *op. cit.*, p. 130. M. Huchon a bien rappelé le procès de Genève et le pamphlet de Calvin, pourtant vite négligé. N'en ayant pas tiré les conclusions qui s'imposaient, elle se contente de dire : « il n'est pas fait mention explicitement de Louise Labé en Belle Cordière ; tout au plus le procès de 1552 à Genève avec la mention de la cousine d'Antonia Rosset le suggère-t-il ».

description dithyrambique⁵⁰ des talents des grandes poétesses lyonnaises du temps : « *En ce siecle & regne, florissoient à Lyon deux Dames, comme deux astres radieux, & deux nobles & vertueux esprits, ou plustost deux Syrenes, toutes deux pleines d'un grand amas & meslange de tresheureuses influences, & les plus clers entendements de tout le sexe feminin de nostre temps. L'une se nommoit Loïse l'abbé. Ceste avoit la face plus angelique, qu'humaine : mais ce n'estoit rien à la comparaison de son esprit tant chaste, tant vertueux, tant poëtique, tant rare en sçavoir, qu'il sembloit qu'il eust esté créé de Dieu pour estre admiree [sic] comme un grand prodige, entre les humains. Car encor qu'elle fust instituee en langue Latine, dessus & outre la capacité de son sexe, elle estoit admirablement excellente, en la Poësie des langues vulgaires, dont rendent tesmoignage ses œuvres, qu'elle a laissees à la posterité : desquelles sont competans juges les Poëtes vulgaires de nostre temps* »⁵¹. Paradin terminait ce long éloge avec quelques mots sur « *l'autre dame [...] Pernette du Guillet toute spirituelle, gentille, & treschaste, laquelle à vescu en grand renom de tout meslé scavoir, & s'est illustree par doctes & eminentes poësies, pleines d'excellence de toutes graces...* »⁵².

L'étude de Mireille Huchon et son examen de témoignages contemporains manifestent une partialité étonnante et il nous semble impossible, avec la meilleure volonté du monde, de partager son jugement, exagérément positif, sur l'historien Claude de Rubys, son principal témoin à charge. Qu'on en juge !

Dans son propre ouvrage historico-juridique, paru cette même année 1573, l'avocat lyonnais Claude de Rubys⁵³ tançait Paradin pour avoir donné un brevet de bonnes mœurs à Louise Labé, lui opposant la figure virginale de sainte Blandine, martyrisée par les Romains au II^e siècle : « *Entre lesquels martyrs furent la vertueuse dame Blandine que Paradin devoit proposer à nos dames de Lyon, pour mirouer & exemplaire de*

⁵⁰ Il n'avait probablement pas rencontré Louise, et tout son éloge est construit après lecture des *Euvres* de 1555.

⁵¹ Guillaume Paradin, *Memoires de l'Histoire de Lyon*, Lyon, Antoine Gryphe, 1573, p. 355-356 (livre III, chap. XXIX, « *De deux dames Lyonoises, en ce temps excellentes en scavoir & Poësie. Soubz les Roys François Ier et Henry 2* »)

⁵² *Id.*, p. 356.

⁵³ Avocat de formation, Claude de Rubys (1533-1613) devint conseiller au présidial de Lyon, puis procureur général (1565), avant d'être un des plus acharnés ligueurs lyonnais. C'est une personnalité intéressante, qui mériterait une étude sérieuse. La véhémence de son ressentiment envers Louise Labé a pu faire soupçonner en lui un amant éconduit, d'autant qu'une ode de Magny « *A sire Aymon* », imprimée en 1559, contient plusieurs fois le mot « *rubys* ». Selon Prosper Blanchemain, il aurait pu remplacer Magny dans le cœur de Louise (voir M. Huchon, *op. cit.*, p. 120, n. 108 et 110). Là encore, il s'agit de suppositions qui eussent passionné Alexandre Dumas. Nous ne pouvons en tenir compte.

*vertu & chasteté, & non ceste impudique Loyse l'Abbé, que chacun sait avoir fait profession de courtisane publique jusques à sa mort... »*⁵⁴. Mireille Huchon pense, sans doute avec raison, qu'il faut voir dans ces propos davantage une critique du travail d'historien accompli par Paradin, qu'un blâme concernant la conduite de Louise. Jean Balsamo partage cette analyse mais souligne qu'il importerait de comprendre pourquoi Rubys, en colportant cette légende sur les mœurs de Louise Labé, ne répond pas vraiment à Paradin. En effet, Paradin fait l'éloge de Louise poétesse, connue par les *Euvres*, et Rubys se contente de rétorquer qu'il ne s'agit que d'une courtisane...⁵⁵

On peut s'étonner de la persistante véhémence de Rubys au sujet de Louise Labé. En 1604, dans son second grand ouvrage historique, une *Histoire véritable de la ville de Lyon*, le magistrat reprit ses attaques contre Paradin, taxé de crédulité : mauvais historien, il aurait utilisé des témoignages douteux, se laissant souvent bernier. Or, pour étayer ses dires, Rubys décida de reprendre les mêmes exemples de Louise Labé et Pernelle du Guillet⁵⁶, qui lui tenaient visiblement à cœur. S'indignant une fois encore que Paradin ait pu vanter leur talent autant que leur vertu, il alla jusqu'à prétendre que Pernelle « *servoit de monture à un Abbé [Maurice Scève], & à ses moynes. L'autre Loyse L'Abbé, renommée non seulement à Lyon, mais par toute la France, sous le nom de la Belle Cordiere, pour l'une des plus insignes courtisanes du tems* »⁵⁷.

Si Pernelle du Guillet fut peut-être la maîtresse du grand Scève, on ne peut guère imaginer l'humaniste délicat livrant celle qu'il avait appelée sa Délie à la concupiscence de ses moines. Ce détail outré, extravagant et haineux⁵⁸, destiné à prouver à tout prix la bassesse prétendue d'une

⁵⁴ Claude de Rubys, *Les Privileges, Franchises et Immunités octroyées par les Rois treschrestiens, aux Consuls, Eschevins, manans & habitans de la ville de Lyon & à leur postérité*, Lyon, Antoine Gryphe, 1573, p. 47 (« Glose 3 »).

⁵⁵ Communications personnelles de juin et octobre 2012.

⁵⁶ Du Guillet était le nom de son mari, qu'elle avait épousé vers 1537, probablement âgée de dix-sept ou dix-huit ans. Elle mourut au mois de juillet 1545, l'année où ses *Rymes* posthumes furent imprimées pour la première fois par Jean de Tournes. Antoine du Moulin donna une préface, où il disait la douleur du mari de la poétesse. S'il est presque certain qu'elle fut la « *Délie* » de Maurice Scève, nul ne peut dire qu'elle fut vraiment son amante, en dépit de leur indéniable connivence spirituelle. Au vrai, sa moralité ne fut jamais mise en doute que par le seul Claude de Rubys.

⁵⁷ Cité d'après M. Huchon, *op. cit.*, p. 122.

⁵⁸ Il est important de noter que Claude de Rubys, juriste cultivé, professait par ailleurs un mépris total pour la classe des artisans et commerçants lyonnais, dont était issue Louise Labé. Ses œuvres contiennent des passages très violents, affirmant que ces gens de boutique ne pouvaient être vertueux ou instruits. Sur cette question, voir Nicolas Ducimetière, *Mignonne, allons voir... – Fleurons de la bibliothèque poétique Jean Paul Barbier-Mueller*, Paris, Hazan, 2007, p. 193, n. 3.

poétesse, nous semble remettre en cause la valeur et la crédibilité des témoignages de l'historien Rubys, de façon définitive. Dès lors, comment suivre Mireille Huchon, quand elle nous demande de nous fier « *au souci rigoureux de la vérité historique* », à la « *recherche constante de sources incontestables* »⁵⁹ dont elle crédite Rubys, après avoir affirmé que « *le contexte invite évidemment à donner foi à ses dires* ». Quel contexte permettrait d'expliquer de si basses et stupides calomnies, ne visant qu'à discréditer Paradin ? Aucun jury, si peu avertis en soient les membres, n'accepterait le témoignage de Rubys.

En regard de cette outrance vindicative au sujet des deux poétesse, la démonstration de Mireille Huchon fondée sur « la précellence manifeste de Claude de Rubys » nous semble propre à rendre son argumentation entière peu crédible. M. Huchon rappelle, non moins curieusement, la présence, parmi les pièces encomiastiques figurant dans les *Privileges* de Rubys, d'un sonnet fort élogieux de Philibert Bugnyon. Ce même poète mâconnais n'aurait donné à Paradin, peu de temps auparavant, qu'un « *sonnet très général sur le rôle de l'historien* » pour ses *Memoires de la ville de Lyon*. Selon M. Huchon, « *le contraste est saisissant entre les deux sonnets de Philibert Bugnyon, présent dans les deux ouvrages concurrents parus la même année chez le même imprimeur, Antoine Gryphe* »⁶⁰. En réalité, la lecture de ces poèmes ne nous a pas révélé un tel « *contraste saisissant* » : ils sont tous deux également encomiastiques. Pourquoi le sonnet plus grave offert à Paradin, vantant le travail de l'historien, impliquerait-il de la désinvolture ou de la méfiance envers son dédicataire ? Quant au sonnet plus redondant donné à Rubys, il ne confirme en rien son talent ni la qualité supérieure de son travail. Bugnyon l'appelle certes la « *perle & honneur & gloire / Du pays...* »⁶¹. Mais ces termes hyperboliques dont abusait le XVI^e siècle n'ont pas grande signification : les feuillets liminaires de la plupart des recueils de rimailleurs sans talent sont bourrés de ces flatteries dictées par l'amitié ou simplement par les bonnes manières. M. Huchon cite par ailleurs un quatrain fort désobligeant pour Paradin, signé des initiales « *B.T.* » et placé en tête de l'*Histoire véritable* de Rubys. La pièce s'achevait sur ces mots : « *grave à la memoire / Tout ce que Paradin en la sienne ignoroit* »⁶². Là encore, il nous semble très excessif de présenter ce quatrain anonyme comme « *éloquent* » et d'en faire une preuve de l'honorabilité de Rubys. Loin de constituer un témoignage décisif en faveur

⁵⁹ M. Huchon, *op. cit.*, p. 123.

⁶⁰ *Id.*, p. 124.

⁶¹ C. de Rubys, *Les Privileges*, *op. cit.*, p. [117].

⁶² Cité d'après M. Huchon, *op. cit.*, p. 123, n. 115.

de l'auteur de l'*Histoire véritable*, il prouve simplement que celui-ci avait un ami, rimailleur inconnu, tout juste capable de griffonner un mauvais quatrain accablant pour son ancien concurrent. De tels témoignages émanant d'inconnus ne peuvent avoir la moindre valeur.

En conclusion, nous estimons qu'il n'y a aucune raison de faire du témoignage de Paradin sur les deux poétesses lyonnaises «*un plaidoyer [...] sujet à caution*»⁶³. Nous ne savons pas si Paradin a été abusé (comme le proclame son adversaire), mais nous venons de montrer que la hargne de Rubys l'entraîne en dehors des limites du raisonnable, du moins dans le cas de Pernette du Guillet. Il est fort probable que sa description de Louise découle de la même volonté, alliant le désir de salir une poétesse plébéienne à celui de contredire Paradin.

UN CRITIQUE : PIERRE DE SAINT-JULIEN

Le savant Pierre de Saint-Julien est appelé en renfort par Mireille Huchon⁶⁴. Ce doyen de l'église de Chalon-sur-Saône a publié à Lyon des *Gemelles ou pareilles* en 1584. Après avoir repris l'image d'une Louise Labé monnayant ses charmes (peut-être tirée d'une lecture des *Privileges* de Rubys), il va plus loin encore et met en doute, chose nouvelle, la paternité du «*Debat de Folie & d'Amour*». A ses yeux, l'ouvrage «*sent trop mieux l'érudite gaillardise de l'esprit de Maurice Scève, que d'une simple courtisane*»⁶⁵. Ce jugement d'ordre littéraire et stylistique est fort intéressant. En revanche, n'y revenons pas, la qualité de «*courtisane*» attribuée à la poétesse relève, en 1584, de la fable malveillante.

Cette double insinuation ne se rencontre chez aucun autre auteur du temps. Il faut donc être très reconnaissant à Mireille Huchon d'attirer notre attention sur elle⁶⁶. Mais il convient d'être mieux renseigné sur ce Saint-

⁶³ M. Huchon, *op. cit.*, p. 124.

⁶⁴ Nous le citons d'après elle.

⁶⁵ Cité d'après M. Huchon, *op. cit.*, p. 133.

⁶⁶ Voir Daniel Martin, «*Louise Labé est-elle “une créature de papier” ?*», dans *Réforme, Humanisme, Renaissance*, 63, déc. 2006, p. 32. Mireille Huchon tire une double conclusion du jugement de Saint-Julien : Louise Labé, dite la Belle Cordière, est une courtisane et le *Debat* est à attribuer à Scève. Daniel Martin pense que Mireille Huchon a fait un contre-sens sur les paroles de Saint-Julien. Voici comment D. Martin les comprend : «*dans le discours de Louise Labé, on ne retrouve pas des propos de courtisane, on trouve des propos dignes de l'esprit de Scève. En somme, Pierre de Saint-Julien concède bien à demi-mot que Louise Labé a une réputation de courtisane, sans se prononcer davantage*».

Julien avant d'accepter une affirmation dénuée de toute preuve et fondée sur son seul sentiment. Pour juger de la fiabilité de ce renseignement, il faudrait savoir en particulier si ce doyen de Chalon-sur-Saône avait connu personnellement la Lyonnaise ou au moins une des personnes de son entourage. Ecrivant en 1584, cet homme d'Eglise ne faisait-il pas une simple interpolation de ce qu'il avait entendu à propos de cette femme de mœurs libres, amoureuse, vivant et mourant dans le péché ? Il semble refuser à cette « *courtisane* » le crédit de la composition du « *Debat...* » en raison du seul préjugé qu'il nourrit envers elle. Il la savait proche de Scève : celui-ci aurait donc été, peut-être un amant, mais aussi un maître à penser, voire un porte-plume. (Louise ne serait pas le premier auteur « bourgeois » soupçonné d'avoir eu un « nègre »). Si « *cela sent [...] l'esprit de Maurice Scève* », c'est que la poétesse a subi l'influence de ce maître hors pair. Le soupçon de Saint-Julien est gratuit, mais assez bien fondé !

Les témoignages de Claude de Rubys et de Pierre de Saint-Julien, autant que les vitupérations calvinistes ou les grossières chansonnettes populaires, nous paraissent donc peu crédibles, au vu de ce que nous connaissons de la vie de Louise. On peut avec certitude éliminer la légende de l'épouse d'Aymon Perrin, bien dotée, sinon très riche, se comportant en catin de tripot, ouvrant sa porte et son lit pour quelques piécettes. Cette image est simplement ridicule. L'hypothèse la figurant comme une de ces grandes hétaires italiennes tenant salon semble tout aussi fragile, le dit « salon » n'ayant jamais existé, croyons-nous. On peut supposer que le mot « courtisane » doit être compris comme synonyme de « femme galante », ayant des amants. Aujourd'hui, en raison de la situation financière de son mari, nous ne parlerions sans doute que d'une « femme assez libre ».

Sa moralité, toutefois, douteuse ou immaculée, n'a rien à voir avec la maternité des magnifiques sonnets contenus dans les *Euvres* de 1555 ! Villon était un voleur et un gibier de potence ; certain giton de Verlaine, un peu voyou, a écrit *Une Saison en Enfer* ; un autre habitué des prisons s'est nommé Jean Genêt... Abaisser le talent par la calomnie est bien la démarche la plus fragile qui soit. C'est le risque que l'on court à tendre l'oreille aux ragots absurdes colportés par Rubys, futur ligueur enragé...

LES *EUVRES*... DE 1555, RECUEIL
D'UNE «CRÉATURE DE PAPIER» ?

Le 13 mars 1554 (a.s.), répondant à «*l'humble supplication de notre chere & bien aymee Louize Labé*», la chancellerie royale délivrait à titre personnel le «*privilege, congé, licence & permission de pouvoir⁶⁷ faire imprimer ses [...] Euvres*», interdisant à tout autre que «*celui à qui elle en aura premierement donné la charge, dans le tems de cinq ans*» d'imprimer ou vendre ledit livre.

Quelques mois plus tard, le 12 août 1555⁶⁸, le célèbre Jean de Tournes, imprimeur lyonnais, ami des plus grands humanistes et humaniste lui-même, proche de Maurice Scève, achevait l'impression des *Euvres de Louize Labé Lionnoize*, qu'il réimprima en 1556 (sans augmentation en dépit de l'affirmation de la page de titre), ces deux éditions étant d'une proverbiale rareté⁶⁹. Le volume se composait : d'une adresse en prose «*A M.C.D.B.L.*» («*A Madame Clémence de Bourges Lyonnoize*»), datée du 24 juillet 1555 ; d'un «*Débat de Folie et d'Amour*» fort docte, en prose ; de trois élégies et vingt-quatre sonnets ; le tout suivi des «*Escriz de divers Poètes, à la louange de Louize Labé Lyonnoize*», certains signés de devises connues ou d'initiales («*P.D.T.*» pour Pontus de Tyard), les autres anonymes.

La participation de De Tournes à ce projet éditorial est à considérer avec la plus grande attention. En août 1545, dédicaçant son édition du *Il Petrarca* à Maurice Scève, il racontait comment, travaillant alors chez Sébastien Gryphe, il fut parmi ceux «*qui eurent à composer pour les planches d'imprimerie les divines œuvres de M. Luigi Alamanni*⁷⁰, gentilhomme à qui la France donne autant d'honneur que l'Italie de gloire : circonstance qui m'invita, non seulement à apprécier, mais aussi à aimer avec une complaisance particulière cette langue toscane vulgaire dans la mesure de mes facultés [...]. Et là-dessus je me suis mis à m'entraîner

⁶⁷ Nous soulignons cette étrange formulation de la permission royale.

⁶⁸ Les deux états du premier cahier de l'édition *princeps*, longuement analysés par M. Huchon, ne méritent pas ces soins. Comme l'a vu Jean Balsamo, le premier cahier de l'exemplaire de la bibliothèque de Lyon a été réimprimé au XVIII^e siècle pour compléter un exemplaire défectueux. Les variantes émanant d'un prote fantaisiste ou distrait, deux siècles après la première impression, n'ont aucun intérêt.

⁶⁹ N. Ducimetière, *op. cit.*, p. 188-193.

⁷⁰ Ce sont les *Opere toscane* d'Alamanni qui furent imprimées en 1532 par Gryphe, avec une aide financière de François I^{er}. Pour une description de l'édition *princeps* de son œuvre la plus connue, *La Coltivazione*, voir Jean Balsamo, *De Dante à Chiabrera – Poètes italiens de la Renaissance dans la bibliothèque de la Fondation Barbier-Mueller*, Genève, Droz, 2007, t. I, p. 25.

dans cette langue que notre pays estime tant aujourd'hui, en particulier à la Cour de notre grand Roi»⁷¹. Publier les poésies amoureuses d'une dame française, revenait pour De Tournes, comme pour Scève⁷², considéré comme le découvreur du tombeau de Laure en Avignon, à rivaliser avec l'Italie, où l'on adorait de grandes poétesses, dames de noble naissance, comme Vittoria Colonna⁷³, ou courtisanes de haut vol, comme Tullia d'Aragona⁷⁴, dont le recueil est l'œuvre de deux poètes fort connus associés au grand imprimeur-éditeur Giolito. Cette supercherie aurait pu influencer De Tournes ! Il est donc fort possible que «le recueil de Tullia [ait] été connu en France et qu'il [ait] servi de modèle aux éditeurs des *Euvres* de Louise Labé»⁷⁵, remarque Jean Balsamo.

Après la publication du livre de Mireille Huchon, *Louise Labé, une créature de papier*, J. Balsamo voyait un torrent alimenter son moulin⁷⁶ ! Il remarquait cependant que : «M. Huchon a raison de voir dans les *Euvres* un travail collectif. Elle a tort, à mon avis, de forcer cette interprétation en termes de supercherie, une imposture due à des "hommes cyniques"⁷⁷,

⁷¹ Cité d'après la traduction de V.-L. Saulnier, dans *Maurice Scève*, Slatkine reprint, Genève, 1981, t. I, p. 40.

⁷² Scève est l'auteur d'au moins un sonnet à la louange de Louise Labé dans «*Escriz*», signé de la devise «*Non si non là*». Publié en 1555 après avoir été longuement tripoté par De Tournes et ses amis.

⁷³ Vittoria Colonna (1490-1547), fille de Fabrizio, premier duc de Paliano, et épouse de Ferrante Francesco d'Avalos, marquis de Pescara. Ses *Rime* sont imprimées pour la première fois en 1538 à Parme. Devenue très pieuse après la mort de son mari désigné par elle comme un «*soleil perdu*», elle se lia d'amitié avec Michel-Ange et publia en 1546 des *Rime spirituali* qu'elle lui dédia. Voir J. Balsamo, *op. cit.*, t. I, p. 278 *sqq.*

⁷⁴ Tullia d'Aragona (1508-1556) était peut-être une fille bâtarde du cardinal Luigi d'Aragona et d'une courtisane. Comme sa mère, elle devint une courtisane célèbre à Florence, à Sienne, à Ferrare, où elle séjourna successivement. Mariée au patricien Silvestro Guicciardi à Sienne en 1543, elle revint s'établir à Florence, où sa notoriété la fit dispenser du port du voile jaune, imposé aux courtisanes par un édit ducal. Pour une description de l'édition originale de ses *Rime* (parue à Venise chez Giolito en 1547), voir J. Balsamo, *op. cit.*, t. I, p. 57 *sqq.*

⁷⁵ J. Balsamo, *op. cit.*, t. I, p. 58.

⁷⁶ *Travaux de littérature*, 2006, art. cit. En 2006, année où M. Huchon lança son brûlot, Jean Balsamo formulait une autre hypothèse : «Les contradictions de l'approche biographique et idéologique, féministe en l'occurrence, ne sont nulle part plus criantes qu'à propos d'une œuvre telle que le recueil publié en 1555 par Jean de Tournes sous le titre des *Euvres de Louise Labé Lionnoise* ; une courtisane, dont on ne sait rien de la formation et qui ne laisse aucune trace documentée d'une activité littéraire, se voit attribuer un canzoniere d'une haute tenue poétique, et la biographie du personnage destiné à expliquer l'œuvre se nourrit uniquement de celle-ci, sans que l'on conclue que «Louise Labé» n'était peut-être qu'une *persona* poétique, mise en scène dans une œuvre collective, invention conjointe du libraire, de ses collaborateurs et d'un groupe de Dames de la haute société lyonnaise, réunies autour de Marguerite de Gages, qui ne voulaient pas publier sous leur nom de la poésie d'amour».

⁷⁷ Huchon, *op. cit.*, p. 273.

une parodie, voire une moquerie. De qui se moquerait-on, en fait ? Du lecteur séduit, d'un auteur qui n'existe pas ? D'une courtisane réelle, à laquelle pourtant il n'est fait aucune allusion dans le recueil ? Il s'agit au contraire d'une admirable *fiction littéraire* (et la fiction est le propre de la littérature), qui invente un personnage séduisant, jamais ridiculisé, et qui, pour la première fois en français, dit l'amour d'une voix féminine, d'une qualité d'expression égale à celle des grandes voix masculines de l'époque, une Sappho française, comme Du Bellay et Ronsard rivalisaient à qui serait le Pétrarque ou l'Horace français⁷⁸.

S'il fallait choisir entre les propositions de Mireille Huchon et de Jean Balsamo, nous inclinerions fortement du côté de ce dernier. Nous ne nous résolvons pas à considérer que Louise n'est pas l'auteur des *Euvres* de 1555, mais nous sommes en tout cas convaincu que la motivation de De Tournes fut de réaliser une « bonne affaire éditoriale »⁷⁹, en piquant la curiosité des lettrés contemporains, et en procurant à la France la poétesse qu'elle méritait et ne possédait point encore, non de réaliser une farce « hénaurme » ! De Tournes ne s'était pas trompé : le succès fut tel qu'il dut donner une seconde édition l'année suivante, et qu'en province, deux éditions pirates virent le jour !

Examinons sans plus tarder le recueil de 1555. Abordons successivement l'épître dédicatoire à M.C.D.B.L., le « *Débat de Folie et d'Amour* », les « *Elegies* » et les vingt-quatre « *Sonnets* ».

L'identité de la dédicataire n'a jamais été mise en question : il s'agit bien de l'érudite Clémence de Bourges. Se félicitant que les femmes ne soient plus reléguées à leurs seules tâches domestiques, Louise affirme bien haut que « *s'il y ha⁸⁰ quelque chose recommandable apres la gloire & l'honneur, le plaisir que l'estude des lettres ha acoutumé donner nous y doit chacune inciter* ». Voulant clarifier son intention, elle affirme n'avoir cherché « *qu'un honneste passetems & moyen de fuir oisiveté* » en « *escrivant premierement ces jeunesses* ». Des amis, lisant ces vers sans son consentement, lui auraient alors suggéré de les faire imprimer : air connu. « *Je ne les ay osé esconduire* » et, proposant le résultat à son amie, elle lui conseillait « *d'en mettre en lumiere un autre qui soit mieus limé & et de meilleure grace* » (ce que Clémence ne fit pas).

⁷⁸ J. Balsamo, *Quelques remarques concernant Louise Labé*, communication personnelle de juillet 2009, p. 2.

⁷⁹ J. Balsamo, *Quelques remarques concernant Louise Labé*, p. 5.

⁸⁰ Cette orthographe du verbe « avoir » est une des preuves de l'influence de Peletier du Mans dans l'atelier de Tournes. Mais le recueil des *Euvres* de Louise Labé n'adopte pas la réforme orthographique de ce dernier.

Mireille Huchon note l'évidente similitude de la pensée féministe avec celle de Claude de Taillemont dans ses *Discours des Champs faëz*. Le ton est si proche que Taillemont pourrait bien avoir rédigé cette dédicace à Clémence et ne pas l'avoir seulement corrigée chez De Tournes (autre éventualité). Le rapprochement entre ces deux œuvres avait déjà été fait par F. Rigolot, qui relevait dans Taillemont des «*termes curieusement semblables*» à ceux de l'épître dédicatoire des *Euvres*⁸¹. Rigolot avait énoncé une intéressante hypothèse : les écrits de Louise auraient pu circuler sous forme de manuscrits, venant ainsi à la connaissance de Taillemont. Hypothèse qui laisse peu de place à la mystification envisagée par Mireille Huchon, dès l'instant où Louise Labé serait bien un auteur influençant Taillemont, et pas une «*femmelle*» sans honneur, une courtisane. Pourtant, bien qu'elle se refuse à retirer sans réserve l'épître des bagages littéraires de Louise, on sent que M. Huchon n'a pas étudié l'attribution de cette épître si longuement sans arrière-pensée !

Le «*Débat de Folie & d'Amour*», si connu, peut se passer d'un long compte rendu. Il est composé de cinq «discours» qui, pour les quatre premiers, sont des conversations entre Folie, Amour et des divinités de l'Olympe. En effet, s'étant affrontés, Folie a esquivé une flèche d'Amour et lui a arraché les yeux. Vénus demande justice. Deux avocats ont été désignés : Apollon plaidera pour l'Amour et Mercure pour la Folie. Le dernier discours, fort long, est un dialogue entre Apollon et Mercure (d'ailleurs, dans le privilège royal, le «*Débat*» entier est appelé «*dialogue*»), ou plus exactement d'un discours d'Apollon plaçant pour l'Amour, suivi d'une plaidoirie pour la Folie mise dans la bouche de Mercure. L'auteur du «*Débat*» montre une culture très vaste (que notait Saint-Julien)⁸², ses propositions s'inspirant autant d'un des *Paradoxes* d'Ortensio Landi que du traité *De amore* de Marsile Ficin (accompagnant l'édition commentée du *Banquet* en 1484, souvent réimprimée ensuite) et des *Dialoghi d'Amore* (1535) de Léon Hébreu⁸³. La conclusion est inévitable et d'une grande simplicité : l'Amour, aveugle, sera conduit par la Folie qui le guidera «*& le conduira par tout ou bon lui semblera*»⁸⁴.

Les trois «*Elegies*» sont, comme il se doit, des poèmes amoureux en décasyllabes à rimes plates. Marcel Raymond les rapprochait des pièces contenues dans *La Suite de l'Adolescence clémentine* de Marot, une

⁸¹ F. Rigolot, *op. cit.*, p. 651.

⁸² Jean Balsamo insiste sur ce point (communication de juin 2012).

⁸³ Judah Abarbanel (ou Abravanel), dit Léon Hébreu. En 1551, De Tournes en donne une traduction française due à Pontus de Tyard.

⁸⁴ L. Labé, *op. cit.*, p. 99. Tous ceux qui ont lu ce texte se sont déclarés incapables de décider si ce «*lui*» désigne la Folie ou l'Amour.

analyse sans doute un peu sommaire⁸⁵. On a depuis démontré ce qu'elles doivent aux *Héroïdes* d'Ovide et à d'autres auteurs élégiaques latins ; on a relevé aussi, bien sûr, l'omniprésence de Sappho, soit dans les élégies, soit dans les poèmes des « *Escriz* ». La pièce grecque anonyme⁸⁶ ouvrant cette partie fait expressément référence à la poétesse grecque. Cette dernière avait été qualifiée de « *mascula* » par Horace, ce qui ne signifiait pas tant (ou pas seulement) qu'elle était sexuellement attirée par les femmes (sens actuel du saphisme, naissant au XVI^e siècle), mais qu'elle brillait dans un art jusque-là réservé aux hommes, comme Mireille Huchon l'a bien noté. « *Mascula* », c'est la qualité revendiquée par Louise dans la troisième élégie (faisant allusion au soi-disant tournoi de Perpignan) avec ces vers :

Qui m'ust vu lors en armes fiere aller,
Porter la lance & bois faire voler,
Le devoir faire en l'estour furieux,
Piquer, volter le cheval glorieus,
Pour Bradamante, ou la haute Marphise,
Seur de Roger, il m'ust, possible, prise⁸⁷.

Faisant preuve de beaucoup de perspicacité, Mireille Huchon compare ces vers à un passage de « *La vieille courtisane* » de Du Bellay, imprimé dans les *Divers Jeux rustiques* en 1558, poème faisant référence à l'*Orlando furioso* de l'Arioste comme celui de Louise. L'Angevin était lié d'une étroite amitié avec Olivier de Magny, il avait lui-même séjourné (plus brièvement ?) à Lyon. Personne n'hésitera à penser que, si ses vers ressemblent à ceux de Louise, parus trois ans plus tôt, ce n'est pas par hasard :

Aucunefois en accoustrement d'homme,
Je passageoy pompeusement par Rome
Sur un cheval de mesme enharnaché,
Et le pennache à la guelphe attaché,
Ne me monstrois moins superbe & vaillante,
Qu'une Marphise ou une Bradamante⁸⁸.

Mireille Huchon rappelle que la vieille galante de l'Angevin chante, danse, joue du luth à la perfection : « *autant d'excellences qui sont celles de*

⁸⁵ Marcel Raymond, *L'Influence de Ronsard sur la Poésie française (1550-1585)*, Paris, Champion, 1927, t. I, p. 94.

⁸⁶ Ce poème grec serait de Marc-Antoine de Muret et vante les « odes » de Louise. Muret, ou un helléniste inconnu, aura été mal informé : les *Euvres* ne contiennent aucune ode !

⁸⁷ L. Labé, *op. cit.*, p. 109. On aura noté la référence aux personnages de l'*Orlando furioso* de l'Arioste, dont la première traduction en français eut lieu à Lyon en 1543-1544.

⁸⁸ Joachim du Bellay, *Les divers jeux rustiques*, Paris, Frédéric Morel, 1558, f. 66 r^o-66 v^o(A). Nous avons rappelé plus haut que le travestissement en garçon, lors de parties fines, était propre aux courtisanes.

la Louise au début de l'élégie I et pourraient correspondre à une certaine image de la courtisane au XVI^e siècle»⁸⁹. Le rapprochement s'impose de façon irrésistible ! Dans les deux cas, c'est un lieu commun du portrait de la courtisane : l'habileté dans divers domaines, la musique, la danse, etc⁹⁰.

Jusqu'ici le débat porte surtout sur la moralité de Louise. Presque rien pour justifier la thèse de la «créature de papier». On vient enfin à cette grave accusation. Passant aux «*Sonnets*», nous citerons la suite du raisonnement de M. Huchon, interrompu à dessein : «*Resterait à savoir qui, dans ces textes, a pu s'amuser à donner une image brouillée de Louise Labé. Lesquels de [ces] poètes ont participé à la rédaction de ses sonnets et de ses élégies ? Y a-t-il eu émulation entre eux ? N'y a-t-il eu qu'un seul rédacteur pour chacune des deux sections ? Olivier de Magny, pour l'ensemble des sonnets ? Mais une certaine hétérogénéité frappe à la lecture de ces sonnets : sonnets de parodie pétrarquiste, sonnets sapphiques, sonnets mythologiques. Autant de questions auxquelles le hasard des découvertes, les rapprochements entre textes existants, l'exhumation de pièces aujourd'hui ignorées devraient être à même d'apporter quelques réponses, au moins partielles*»⁹¹.

Le procès est donc ouvert : si beaux soient-ils, les sonnets de Louise sont, pour Mireille Huchon, le fruit d'une imposture. Rien qui puisse se comparer à la composition, à plume reposée, de la *Chasse spirituelle*. Or une falsification formidable suppose une cohérence dans le talent, à défaut d'homogénéité dans les genres ; car il n'y a pas que l'habileté en jeu ; il y a l'inspiration, dont on reconnaît la trace partout où elle envahit un individu. Plusieurs sonnets sont des chefs-d'œuvre, dont on se demande pourquoi un faussaire eût renoncé à les publier sous son nom et les eût galvaudés pour complaire à Maurice Scève et Jean de Tournes, entre autres organisateurs de cette farce ? Nous pensons que c'est la plus grande faiblesse de la thèse de M. Huchon... Voici un exemple des sublimes sonnets de Louise, l'un des plus admirés :

Tant que mes yeux pourront larmes espandre,
A l'heur passé avec toy regretter :
Et qu'aus sanglots & soupirs resister
Pourra ma voix, & un peu faire entendre.
Tant que ma main pourra les cordes tendre
Du mignart Lut, pour tes graces chanter :
Tant que l'esprit se voudra contenter
De ne vouloir rien fors que toy comprendre :

⁸⁹ M. Huchon, *op. cit.*, p. 237-238.

⁹⁰ Remarque de Jean Balsamo, juin 2012.

⁹¹ *Ibid.*

Je ne souhaite encore point mourir.
 Mais quand mes yeus je sentiray tarir,
 Ma voix cassee, & ma main impuissante,
 Et mon esprit en ce mortel sejour
 Ne pouvant plus montrer signe d'amante:
 Prirey la Mort noircir mon plus cler jour⁹².

On voit également réapparaître des vers ou des fragments de pièces entières des *Euvres* dans des recueils de Magny ou de Baïf⁹³. L'emprunt (par exemple) des deux quatrains d'un sonnet⁹⁴ par Olivier à Louise, parfois présenté comme la preuve de leur liaison (il aurait dérobé quelques vers de sa maîtresse, terminant la pièce à sa façon, par une imitation de Pétrarque) témoigne pour M. Huchon d'une désinvolture ne s'expliquant que d'une manière : le poème paru sous le nom de la poétesse avait pour véritable auteur Magny. Mais alors pourquoi remplacer les deux tercets exquis de 1555 par deux autres tercets, pétrarquaisants et sans saveur ? Magny aurait-il été mauvais Aristarque de son œuvre ? M. Huchon a réponse à tout : elle marque de l'ongle le dernier vers du premier tercet de Louise, « *Tant de flambeaux pour ardre une femmelle* », remarquant (ce n'est pas sans pertinence) qu'il sonne ironiquement, « *moquant tout aussi bien Louise Labé que Pétrarque* ».

« *Ardre une femmelle* »... Ces mots sont probablement ce qu'il y a de plus singulier dans le recueil imprimé par De Tournes, vu sous l'aspect qui nous intéresse ici. Mireille Huchon ne nous apporte, au fond, pas d'explication satisfaisante ni décisive. A nos yeux, la seule possible, c'est que Louise a été assez « *mascula* » pour inclure dans son sonnet ces mots d'une vigueur extrême, où se perçoit la soumission de l'amante à l'ardeur virile de l'homme élu, dans un éclat d'étincelles, sur lesquelles se termine le dernier vers. Des amours martiales ? Oui ! Nous l'en croyons tout à fait capable... A condition, bien sûr, que Louise Charly, fille d'un cordier illettré, se soit réellement métamorphosée en cette créature, fille d'Apollon, dont le nom de plume fut Louise Labé, qui composa en secret des vers confiés à De Tournes, sans que personne d'autre, ni Tyard, ni Fontaine, ni Bugnyon, ni Taillemont, ni Maurice Scève ait soupçonné qu'elle en fût capable. Car dans ce cas, ils l'eussent inondée de compliments rimés ou non, ils eussent clamé au loin ses mérites et l'Europe entière des poètes

⁹² *Euvres*, Lyon, Jean de Tournes, 1555, p. 118, sonnet XIII.

⁹³ Nous ne nous pencherons pas sur ces réemplois, sur les bribes de vers que l'on trouve dans les *Euvres* et chez d'autres poètes contemporains. Le sujet a été admirablement traité par Emmanuel Buron dans son article : « *Le réemploi dans les Escriz de divers Poètes à la louenge de Louize Labé (Baïf, Tyard, Scève)* *B.H.R.*, LXVII, 3, 2005, p. 575-596.

⁹⁴ *Euvres*, Lyon, Jean de Tournes, 1555, p. 112, sonnet II.

(à commencer par ceux de la capitale) eussent chanté les louanges de cet astre issu du néant... Leur silence, disons-le nettement, est ce qui nous trouble le plus profondément. A une époque où le plus minable des poètes tragiques voyait dix voix s'élever pour le proclamer bien plus talentueux que Sophocle, cette surdité, cette cécité des contemporains, surtout les Lyonnais, les Mâconnais, ne manquent pas d'interpeller tout familier des recueils poétiques du XVI^e siècle.

Néanmoins, il n'est pas du tout impossible qu'une bourgeoise cultivée ait été soudain saisie par le *furor* platonicien et composât d'admirables poèmes, auxquels De Tournes aurait ajouté des textes en prose de la plume de ses amis. Poétesse durant quelques mois, elle ne fréquente pas ceux qui font vocation d'écrire des vers. Ce n'est pas son monde, quoiqu'à n'en pas douter elle ait beaucoup lu de poésies.

Le silence général de la France, des Flandres, de la Rhénanie, du Piémont, de la Toscane, serait-il la preuve la plus sûre de la production des *Euvres de Louÿse Labé*, non par une femme miraculeuse, apparue et disparue l'instant d'après, mais par une chapelle dont le maître de chœur fut De Tournes ? Nous ne le croyons pas. N'étant pas au courant d'une éventuelle imposture commise par De Tournes, peu importait à un lettré de Gand, Munich, ou Turin que les *Euvres* aient été réellement composées par Louise Labé ou par les amis de l'imprimeur. Nous ne voyons pas pourquoi le volume signé par Louise Labé n'aurait pas pu échapper à l'attention de ceux qui étaient les plus aptes à en admirer le contenu. Après tout, les vers de Sponde, Chassignet, et les sonnets baroques de Jodelle n'ont pas été reconnus au moment de leur parution.

Il reste la question de savoir qui, pour obliger De Tournes, aurait pu composer les *Euvres* ? Plus on se plonge dans « l'affaire Labé », et plus les doutes se multiplient. Lisant et relisant les œuvres des rimeurs contemporains, on ne parvient pas à en isoler, parmi tous les néopétrarquistes, un seul qui soit capable d'inventer ce vers, d'une pureté prodigieuse : « *Où êtes-vous, pleurs de peu de durée ?* »⁹⁵, ou cet autre : « *Prïrey la Mort noircir mon plus cler jour* ». On imagine mal Ronsard, tombant sur ces rimes et ne se renseignant pas aussitôt auprès de son ami Pontus de Tyard sur leur auteur !

Si l'on ne parvient pas à trouver d'autres poésies écrites par Louise et restées manuscrites, ou un imprimé resté jusqu'ici enfoui dans une bibliothèque peu fréquentée, alors Jean Balsamo a raison : « Le mot de la fin sera nécessairement celui d'une analyse stylistique »⁹⁶.

⁹⁵ *Euvres*, 1555, sonnet XXIII, p. 113, v. 6.

⁹⁶ Communication personnelle du 21 octobre 2012.

«LOUER... LOYSE» ?

C'est ce que Clément Marot avait demandé en vers à deux jeunes admirateurs anonymes. Après la mort du poète de Cahors en 1544, la pièce fut réimprimée avec les noms des deux poètes en question : Antoine du Moulin et Claude Galland. Le premier était le collaborateur préféré, l'ami intime de Jean de Tournes. Poète lui-même (non des meilleurs), il était né vers 1510 et disparut au plus tard en 1551⁹⁷, ce qui interdit de le mêler à la publication des *Euvres* de Louise Labé. Comment affirmer que Marot ait voulu la désigner dans cette injonction ? Ce n'étaient pas les Louises qui manquaient. Pour Mireille Huchon (et nous tombons d'accord avec elle), la proposition de Maître Clément relevait plutôt d'un jeu de mot : «*Louer... Louise*» (n'importe quelle Louise) rappelant le «*Laudare Laura*» de Pétrarque. Cela n'enlève rien au soupçon que les poètes plus jeunes ayant participé aux «*Escriz [...] à la louenge de Louize Labé*» aient été séduits (eux ou l'éditeur inconnu du volume) par le jeu : répondre tardivement à la requête de Marot, puisqu'ils avaient enfin une véritable Louise sous la main !

La question à laquelle nous devons répondre est à la fois autre et simple : ces «*louenges*» étaient-elles sincères ? S'étant gaussé de la «*Belle Cordière*» (c'est l'idée de Mireille Huchon), on lui offrait de surcroît un bouquet de poèmes composés à l'instigation de ses moqueurs. Il est impossible de douter que les *Escriz* en faveur de la poétesse, qui suivent les *Euvres*, soient des vers de commande, composés à la requête de De Tournes. Plusieurs poètes ont dû simplement envoyer des pièces composées pour leur maîtresse, en les adaptant légèrement, quitte à les faire ensuite réimprimer dans leurs propres recueils avec plus ou moins de variantes (le cas de Baïf est bien connu). Mais nous ne voyons pas apparaître, sous le scalpel précis de M. Huchon, la preuve indéniable que ces louanges n'aient pas été sérieuses, quoiqu'elle veuille nous faire partager cette conviction. Nous nous demandons aussi comment les rattacher à la prétendue machination imaginée par quelques Lyonnais gravitant autour de De Tournes ? En effet, qu'en est-il des poètes comme Baïf ou Aubert, habitant loin de Lyon ? Auraient-ils envoyé leurs pièces de bonne foi ? On n'imagine pas qu'ils aient pu être mis dans la confiance d'un complot aussi sérieux et compliqué par des lettres de Scève ou de De Tournes.

⁹⁷ Charles Fontaine, autre Lyonnais d'adoption, compose et publie son épigramme dans sa *Poésie* (recueil paru chez Jean de Tournes en 1551). Dans cette pièce (p. 186), Fontaine précise que Du Moulin a disparu au mois de mai, mais parlait-il de 1551 ou de l'année précédente ? Le *Dictionnaire des lettres françaises* (*op. cit.*, p. 433) ne donne pas la date de sa mort.

Mireille Huchon produit comme élément décisif ces vers de Magny, tirés des *Escriz* :

Le Tems ce dous loisir nous baille,
De pouvoir gayement ici,
Dire & ouir meintes sornettes,
Et adoucir notre souci,
En contant de nos amourettes⁹⁸.

Le poète les a publiés à nouveau dans ses *Odes*⁹⁹, où le passage est tout entier reformulé, où il a gommé les « *sornettes* », terme souligné par M. Huchon pour affirmer que Magny voulait dévaloriser les « *Escriz* », ramassis de propos dépourvus de sérieux. Selon elle, « ce passage est capital. Olivier de Magny y indique de façon très dépréciative le mode d'emploi de ces textes des divers poètes, dont le loisir est ici de dire et d'ouïr des sornettes »¹⁰⁰. Dans le contexte d'un batifolage amoureux, n'est-il pas naturel que l'on débite « *gayement* » des calembours ou des sornettes ? Le passage ne nous paraît, en conséquence, pas vraiment « capital », même s'il incite à la réflexion.

L'ÉTRANGE COMPORTEMENT DE JACQUES PELETIER

Il nous faut aborder maintenant le témoignage extrêmement précieux d'un humaniste séjournant à Lyon, sans être originaire de cette ville, donc sans faire partie de la « coterie » réunissant nombre de ceux qui, sincères ou simulateurs, s'occupent à « louer Louise ». Impartiale dans son rôle de procureur, M. Huchon ne dissimule pas l'éloge de Louise publié par Jacques Peletier chez Jean de Tournes, en cette même année 1555, dans les opuscules placés à la suite de son *Art poétique*. Elle insiste sur le fait que Peletier vante son parler, sa beauté, mais non ses vers. A son avis, le poète du Mans se serait retiré de la grande supercherie, en raison de sa brouille avec Magny, qui notons-le, n'était plus à Lyon en 1555, mais à Rome. Il est vrai qu'à ce moment, Peletier vante beaucoup d'autres poètes, omettant à dessein Magny. M. Huchon nous parle longuement de Peletier, au point qu'elle finit par nous faire perdre de vue le seul point à éclaircir : si Louise Labé avait bien été une femme de mœurs légères, dont Scève, De Tournes, Magny, Bugnyon et d'autres avaient voulu se moquer, est-ce que Peletier, collaborateur intime de De Tournes, l'aurait encensée dans

⁹⁸ L. Labé, *op. cit.*, p. 147.

⁹⁹ Olivier de Magny, *Odes*, Paris, André Wechel, 1559, f. 70 v°.

¹⁰⁰ M. Huchon, *op. cit.*, p. 223.

ses propres œuvres, imprimées presque au même moment, la même année, dans le même atelier ?

On peut plaider à la rigueur l'ignorance de Guillaume Aubert, de Jean-Antoine de Baïf, à qui des poètes respectables auraient demandé un poème en faveur d'une dame inconnue d'eux. En ce qui concerne Peletier, il en va tout à fait différemment : il vit à Lyon, entend comme chacun la moindre rumeur, est du cercle des intimes de Jean de Tournes, pour lequel il a travaillé comme correcteur et qui imprime ses œuvres. Il en est très proche et se rend souvent chez lui : il enseigne les mathématiques à son fils, le jeune Jean II de Tournes. Ce n'est pas seulement un poète renommé, ayant le premier réclamé qu'on abandonne le latin pour rimer en français, mais un savant, un médecin, un humaniste qu'on respecte, en dépit de son caractère bilieux bien connu. S'il se distancie du recueil des *Escriz* et si ce concert de fausses louanges couronne une énorme supercherie visant à ridiculiser une « courtisane », à exploiter sa sottise en lui attribuant des vers magnifiques, aurait-il été assez sournois pour louer les qualités de la dame jusqu'à lui promettre l'immortalité dans les deux derniers vers de sa pièce ?

Il y a vraiment là un fait inexplicable, car l'on ne voit pas qu'il ait pu être entièrement tenu en dehors du complot. Dans ses louanges à Louise, Peletier a beau ne pas mentionner expressément ses poésies, il est évident qu'il fait allusion à un talent peu commun, puisqu'il lui promet les faveurs de la postérité. On ne gagne pas celles-ci seulement par la finesse de son tour de taille ou l'arc charmant de ses sourcils.

De même, il n'aurait pas agi de la sorte, si la publication des *Euvres* par De Tournes n'avait été qu'une bonne opération commerciale, sans intention de nuire à Louise¹⁰¹. D'un naturel rogue, Peletier était fort chatouilleux, dès que sa réputation était en cause. Vanter le talent d'une poétesse n'ayant jamais composé le moindre poème, n'était pas dans sa nature, à notre sens. Indépendamment de toute question d'amitié, ou de sympathie.

Pour la première fois, M. Huchon n'offre aucune explication. Elle constate que Peletier, « curieusement, se démarque des autres contributeurs aux louanges de Louise Labé »¹⁰² Plus loin, elle suppose que, brouillé avec Magny, « sollicité pour ce projet comme le montre bien l'emploi dans son

¹⁰¹ La seule possibilité qu'on puisse envisager est que Louise aurait été rétribuée pour prêter son nom à cette entreprise. Personne n'a à notre connaissance examiné cette hypothèse. Mais cette rétribution aurait été l'unique moyen de prévenir toute plainte, notamment en raison du privilège accordé à Louise. Celle-ci aurait monnayé sa complicité ne lui apportant, outre une certaine somme, qu'une certaine notoriété, et aucun désavantage.

¹⁰² M. Huchon, *op. cit.*, p. 186.

texte du mot d'ordre « *louer Louise* », Jaques Peletier se soit récusé face à ce qui a dû lui apparaître comme une mystification¹⁰³. Complimenter la victime d'une machination dont il ne dénonça jamais l'énormité, voilà qui cadre mal avec le caractère de Peletier, surtout s'il nourrit quelque rancœur contre Magny. Il a dû rencontrer, plus tard, d'innocents participants aux *Escriz*, comme Baïf ou Aubert. Et il se serait tu ?

Une chose, pourtant, nous semble étonnante. Il n'existe pas de complot impliquant plus de deux individus, qui ne soit dévoilé tôt ou tard. Dans le cas qui nous occupe, une bonne vingtaine de personnes (en comptant les ouvriers de l'imprimerie) se seraient tus. Les Bugnyon, les Taillemont, les Tyard, les lettrés travaillant comme correcteurs chez De Tournes, et on en passe : tous auraient gardé le secret jusqu'à leur mort ! Des supercheries littéraires bien moins gigantesques que celle-ci, impliquant moins de personnes, sont toujours apparues au grand jour avec le temps. Ici, rien¹⁰⁴ !

LES BIZARRERIES DU PRIVILÈGE ROYAL

Dernier point, sans doute le plus crucial : nous avons vu que Louise a obtenu au début de 1555, à titre personnel, le privilège royal de « pouvoir » faire imprimer ses œuvres. Si elle eût été la « créature de papier », jouet de quelques humanistes décidés à s'offrir une énorme plaisanterie, comment et pourquoi aurait-elle sollicité la permission de faire mettre au jour une œuvre inexistante ? Autre bizarrerie : le privilège (c'est tout à fait inhabituel¹⁰⁵) explique que Louise a composé « *dès longtemps [...]* *quelque Dialogue de Folie & d'Amour : ensemble plusieurs Sonnets,*

¹⁰³ *Id.*, p. 227.

¹⁰⁴ Clive Griffin, dans un article paru dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2007/3, vol. 107 (p. 537-540), « La Belle Cordière en Espagne. Une découverte dans les archives de l'Inquisition », croit apporter de l'eau au moulin de Mireille Huchon et produire une preuve d'une fuite dans la machination prétendument ourdi par De Tournes. Un ouvrier imprimeur ayant travaillé à Lyon, peu avant la parution des *Euvres*, aurait été entendu puis condamné à mort par l'Inquisition en 1572 pour avoir comparé lors d'une procession une image de la Vierge, fort bien vêtue, à la « Bel Cordiel, putain de Lyon ». Cette extrapolation à partir de ce qui n'est qu'une plaisanterie anti-catholique (qui a coûté cher au typographe !) nous paraît tout à fait abusive.

¹⁰⁵ On voit souvent un auteur, au XVI^e siècle, se plaindre dans une épître au lecteur, des mauvais traitements infligés à son œuvre par un imprimeur négligent, ce qui l'oblige à la faire réimprimer correctement. Que cela figure dans le privilège, accordé à une femme mariée de surcroît, et sans l'intervention du mari, répondant de son épouse, est très étonnant.

*Odes*¹⁰⁶ & *Epitres, qu'aucuns de ses Amis auroient souztraits, & iceux encore non parfaits, publiez, en divers endroits*». Or, on n'a jamais vu aucun poème de Louise Labé imprimé (anonymement ?) nulle part, avant 1555, peut-être faute d'avoir bien cherché et d'avoir su ce qu'il fallait chercher. N'en faisons pas le reproche à M. Huchon. Dans cette entreprise complexe, où elle met le doigt sur nombre de faits bizarres, ouvrant la porte à de nouvelles et longues recherches, elle ne saurait avoir tout vu ni tout passé en revue dès le début.

Le privilège ajoute que l'auteur, après avoir revu et corrigé ces poèmes «*les mettroient volontiers en lumiere, à fin de supprimer les premiers exemplaires*». Si l'on retrouvait ces «*premiers exemplaires*», une plaquette, ou alors un recueil collectif renfermant quelques-unes des pièces des *Euvres* de 1555, toute l'affaire prendrait une autre tournure. Mais là encore, c'est le néant. Doit-on alors supposer que les fonctionnaires royaux chargés de la délivrance des permis d'imprimer ont été sciemment mal informés, soit par Louise Labé, la requérante, soit par le mandataire la représentant, en réalité aux ordres de De Tournes qui tirait les ficelles dans l'ombre ?

On en arrive à se demander si De Tournes a commis la véritable malhonnêteté consistant à demander à son insu un privilège au nom de Louise Labé pour publier des vers écrits par d'autres ? Tout ce que nous savons de De Tournes rend bien difficile d'envisager sa participation à un tel acte, un «*faux dans les titres*», qui n'est plus une simple farce, mais qui devient une tromperie envers l'autorité royale. Si Louise s'était plainte, si la farce avait été découverte d'une autre manière, les conséquences auraient sans doute été dramatiques pour De Tournes. D'une manière ou d'une autre, Louise Charly, dite Labé, devait être en relation avec De Tournes, et avoir consenti à la supercherie. Il était impossible de se

¹⁰⁶ Les *Euvres* de 1555 ne contiennent aucune ode. Jean Vignes, dans sa recension du livre de Mireille Huchon (*B.H.R.* LXIX, 2007, p. 540-549, ici p. 548) s'étonne du peu de place réservée par M. Huchon à Fumée. En effet, dans le sonnet des *Escriz* signé «*A.F.R.*», attribué à Adam Fumée, les deux premiers vers sont les suivants :

Si de ceux qui ne t'ont connue, qu'en lisant

Tes Odes & Sonnets, Louïze...

Cette déclaration est à mettre en rapport avec celle du privilège royal (nous l'évoquons ci-dessus) accordé à Louise Labé pour l'impression de ses œuvres, où le fonctionnaire du roi écrivait : «*Reçue avons l'humble supplication de notre chere & bien aïmee Louïze Labé, contenant qu'elle auroit des long temps composé quelque Dialogue de Folie & d'Amours ; ensemble plusieurs Sonnets, Odes & Epitres*» (*Escriz*, à la suite des *Euvres*, 1555, p. (175)). Jean Balsamo nous écrivait le 21 octobre 2012 ce qui suit : «*La question Louise Labé est liée à ce "très long temps". Il n'y a pas de recueils de sonnets en France avant 1549 (L'Olive). Si Louise Labé a composé des œuvres poétiques dans sa jeunesse, ce ne pouvait être un recueil de sonnets. Cette œuvre antérieure a-t-elle été réélaborée pour le recueil de Tournes, par un collaborateur du libraire ?*».

moquer d'elle, comme le voudrait Mireille Huchon, sans prendre des risques considérables. Les commerçants sont des gens ayant la tête sur les épaules. De deux choses l'une : ou bien Louise est l'auteur du recueil publié en 1555, ou bien elle a consenti, par amitié ou contre rétribution, à l'utilisation de son nom pour le projet commercial consistant à faire surgir dans le paysage des lettres françaises une poétesse égalant celles que possédait déjà l'Italie.

S'IL FAUT CONCLURE...

Toutes les hypothèses, même les plus improbables, conduisent à la même conclusion : en demandant et obtenant un privilège, Louise Labé s'est manifestée en tant qu'auteur de ces poèmes. De Tournes l'a peut-être fait en son nom, mais non sans lui en parler ; le contraire est impensable. Les pires témoignages au sujet de la Lyonnaise ne la décrivent d'ailleurs pas comme une femme sans qualités intellectuelles, comme une souillon inculte : ils l'attachent au pilori au pis comme prostituée, au mieux comme femme de mœurs légères. Néanmoins, personne ne prête non plus à Louise Charly, dite Labé, des talents particuliers. Nous l'avons dit et redit : dans les milieux lettrés français et européens, c'est une inconnue. Et les poètes qui ont séjourné à Lyon, comme Du Bellay ou Magny (son soi-disant amant) ne lui ont pas consacré une ligne. Seul, Magny donne une ode en 1559 à Sire Aymon, un cocu dont il se gausse. Ce poème (qui suscite des opinions très contraires) nous conforterait plutôt dans l'hypothèse que Louise Charly-Labé accordait ses faveurs à un certain nombre de galants. Seul Rubys évoque des amours tarifées. Les chansons ordurières mettant en scène une ribaude de bas niveau nommée la « Cordière » sont démenties par le choix même fait par De Tournes, autant que par le portrait de Pierre Woeiriot, artiste renommé, à coup sûr introduit dans les milieux de la noblesse et de la bonne bourgeoisie des villes où il séjournait.

Ainsi, nous nous retrouvons devant une fille de cordiers, une fille d'artisans durs à la tâche, une commerçante qui s'élève dans l'échelle sociale par son charme et ses talents, une femme qui fit plus tard des investissements financiers par l'intermédiaire de son amant, le banquier florentin Fortin, peut-être un gentilhomme dans son pays, sinon un grand bourgeois. Cette femme-là, De Tournes et ses amis ne pouvaient impunément la bafouer publiquement, utiliser son nom ni faire de fausses attestations. Certains actes officiels la nomment « Louise Labé », sans doute parce que c'est ainsi qu'on l'appelle couramment. Nous voulons bien qu'elle n'ait pas écrit les sonnets sublimes imprimés par De Tournes,

encore que nous ne voyions personne qui soit capable de les aligner sur le papier dans l'entourage de l'imprimeur, en dehors – peut-être ? – d'Olivier de Magny, lequel est à Rome et animé par des préoccupations sans doute bien éloignées de cette conspiration lyonnaise. Nous la souhaiterions poétesse de tout notre cœur. Toutefois, si elle avait eu ce don divin, cela se serait su, dira-t-on ? Une lourde chape de silence ne serait pas retombée sur la publication des recueils de 1555 et 1556, ils ne seraient pas les uniques témoignages de ce miracle. Or cette chape est bien tombée, jusqu'au XVIII^e siècle, quand les poésies de Louise ont été réimprimées.

Revenons sur ce que nous disions plus haut, à propos de la circulation du volume publié par De Tournes, en y regardant de plus près. Ne peut-on pas s'étonner du peu de curiosité des hommes de lettres de l'époque, des poètes et des seigneurs sensibles aux vers harmonieux, après la parution successive des deux éditions des *Euvres* ? Il faut se rappeler que Ronsard avait complimenté Guillaume des Autels sans l'avoir jamais rencontré, après l'avoir lu et apprécié. Mais il est à noter que les poésies du jeune homme avaient été apportées par son cousin Pontus de Tyard, assez grand seigneur. Il n'en reste pas moins qu'à côté de Des Autels, Louise est une géante, un phénomène éblouissant. La qualité de certaines de ses œuvres est exceptionnelle, et leur supériorité sur celles de tous les Lyonnais, incontestable... Nous avons dit plus haut que si Louise avait été une poétesse de génie, l'Europe entière l'aurait encensée... Que l'on ne nous réponde pas : un honnête homme n'aurait jamais voulu s'intéresser aux poésies d'une courtisane ! Les rumeurs circulant à Lyon n'avaient aucune raison d'accompagner le livre à Paris, à Marseille, partout où les colporteurs de De Tournes se rendaient.

Cet aspect-là du « mystère Labé », Mireille Huchon ne l'aborde pas. Personne, croyons-nous, ne peut l'élucider aujourd'hui... Adulée depuis deux cents ans, Louise ne fut louée par aucun de ses contemporains, Peletier excepté, qu'elle soit l'auteur de ses poèmes, ou que ceux-ci soient, comme le croit M. Huchon, l'œuvre d'une petite bande de farceurs vaguement méchants.

Puisque nous parvenons à la péroration de notre plaidoyer, livrons notre sentiment profond : dans le procès qui est intenté à Louise, on la met en demeure de prouver qu'elle est bien l'auteur de ces vers admirables qu'elle a signés sans que personne ne proteste, en 1555. Elle doit se défendre de ne point avoir écrit davantage, de ne pas s'être davantage liée d'amitié avec des poètes qui lui eussent demandé quelques rimes pour une de leurs publications, faute (pourquoi pas ?) de n'avoir pas eu conscience de son génie... Arvers est devenu célèbre grâce à un sonnet. C'était un Parisien. En province, il faut être Rastignac pour comprendre que l'on

peut s'y faire un nom..., à condition d'être connu à Paris. Cette ténacité, Louise ne l'avait certainement pas davantage que Des Autels. Ou plutôt, l'idée de devenir célèbre ne l'effleurait pas.

M. Huchon occupe le prétoire avec assurance, nous parlant complot, moquerie, et mettant en doute la moralité de la poétesse en se fondant sur le chroniqueur contemporain Rubys, dont nous avons pu prouver la mauvaise foi. Louise, défenderesse dans ce procès, n'est plus là pour nous dire qu'à une certaine époque de sa vie, elle a laissé sa plume courir sur le papier, composé des vers, avant de retourner à sa vie bourgeoise, n'y pensant plus, tel Rimbaud partant en Ethiopie. La vie en ménage avec Perrin d'abord l'avait fort occupée (on peut croire qu'elle l'aidait dans son commerce). Puis après la mort de ce vieux mari, le calme champêtre de sa maison de Parcieux l'avait débarrassée de toute inspiration. Il n'en reste pas moins qu'elle se retrouve sommée d'apporter les preuves que les *Euvres* de 1555 sont bien siennes !

Quel tribunal renoncerait à débouter M. Huchon sans longue délibération, omettant de lui rappeler que le fardeau de la preuve incombe au demandeur, et que cette preuve est réduite à quelques suppositions assez faibles.

Genève.

Jean Paul BARBIER-MUELLER